

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 novembre 2024 à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia ANTOINE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 35

Date de la convocation : 12 novembre 2024

Date de publication : 25 novembre 2024

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX,	M. Jean-Pierre CUINET,	M. Mohamed MBITEL,
Mme Isabelle GIROD,	M. Paul ROCHE,	Mme Claire BOURGEOIS-
Mme Isabelle MANGIN,	M. Jacques PÉCHINOT,	RÉPUBLIQUE,
M. Mathieu BERTHAUD,	M. Jean-Pascal FICHÈRE,	Mme Laetitia CUSSEY,
Mme Sylvette MARCHAND,	M. Jean-Michel REBILLARD,	Mme Laetitia JARROT-MERMET,
M. Stéphane CHAMPANHET,	Mme Blandine CRETIN-	M. Nicolas GOMET,
Mme Catherine NONNOTTE-	MAITENAZ,	M. Timothée DRUET,
BOUTON,	M. Jean-Philippe LEFÈVRE,	Mme Christine MUGNIER,
M. Daniel GERMOND,	Mme Isabelle DELAINE,	Mme Nadine HERRMANN,
Mme Frédérique DRAY,	Mme Nathalie JEANNET,	M. Guillaume BOUTELOUP,
M. Philippe JABOVISTE,	Mme Catherine DEMORTIER-	M. Laurent EMONIN
Mme Maryline MIRAT,	BLANC,	
M. Alexandre DOUZENEL,	Mme Patricia ANTOINE,	

Conseillers absents ayant donné procuration

M. Patrice CERNELA donne procuration à Mme Patricia ANTOINE (jusqu'à DCM-2024-083)

Mme Justine GRUET donne procuration à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Ordre du jour

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2024
- 2 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs
- 3 Désignation de représentants
- 4 Rapport annuel 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- 5 Rapport d'Orientations Budgétaires 2025
- 6 Avenant n° 3 à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 – MJC et École d'Arts
- 7 Avenant n° 3 à la concession de travaux avec la SPL Grand Dole Développement 39 – Halte-garderie
- 8 Avenant n° 4 à la concession de travaux avec la SPL Grand Dole Développement 39 – Cuisine centrale
- 9 Avenants au contrat de concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 - Cœur de Ville et 25 Grande Rue
- 10 Subvention à l'association « Artisans du Monde » pour l'année 2024
- 11 Modification du tableau des effectifs
- 12 Cession d'un appartement rue Pasteur
- 13 Acquisition d'un terrain avenue du Général Béthouart
- 14 Acquisition de bâtiments rue des Templiers
- 15 Dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2025
- 16 Signature d'une convention avec l'éco-organisme LÉKO
- 17 Distraction de surfaces relevant du régime forestier (parcelle 256 AI 80 pp) - Forêt communale de Dole-Goux
- 18 Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Eau potable – Année 2023

Procès-verbal

M. le Maire : *Bonsoir à toutes et à tous. Je vais ouvrir ce Conseil Municipal.*

Je vais d'abord vous donner lecture des pouvoirs : Patrice CERNELA donne pouvoir à Patricia ANTOINE et Justine GRUET à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX).

Pour le secrétariat de séance, je propose Madame Patricia ANTOINE si elle l'accepte. Merci.

RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

M. le Maire : *Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je considère ce compte rendu comme étant approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 23 septembre 2024.

RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : *Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur BOUTELOUP.*

M. BOUTELOUP : *Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Monsieur le Maire. J'ai quelques questions. Dans la prise d'acte avec incidences financières, à la deuxième ligne, pour l'achat de mobilier pour la Maison de la Parentalité, la case du signataire est blanche. Nous ne savons pas auprès de quels fournisseurs cette opération est effectuée.*

M. le Maire : *Moi non plus, mais nous devons avoir la réponse que je vais vous donner. Il s'agit de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) à Marne-la-Vallée. L'UGAP est l'union de centrales d'achats des collectivités. Nous achetons en gros pour que cela coûte moins cher. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUTELOUP.*

M. BOUTELOUP : *J'en profite. J'ai une question concernant l'Association Jeunesse, Culture et Tourisme. Pourrions-nous avoir quelques explications ?*

M. le Maire : *C'est une association.*

Jean-Pierre, cette association te dit-elle quelque chose ? Non. C'est une association, mais je ne sais pas. Cela date du 16. Je ne sais pas si nous avons quelque chose dans la décision ni si nous en saurons plus dans la convention. Cette association est de Quétigny, représentée par son président Patrick BERTHELOT qui a loué une salle à Dole le jeudi 4 janvier, de 9 heures à 16 heures. C'est pour l'organisation de sorties culturelles dans la Région. Je pense que c'est une association régionale qui cherchait une salle centrale pour pouvoir réunir ses adhérents. Vu l'effectif, la salle du Jardinier à la Visitation suffisait largement. Avez-vous d'autres questions ? Allez-y.

M. BOUTELOUP : *J'en ai une petite dernière concernant le bail commercial dans le cadre des pépinières commerciales au 11 rue des Arènes. Quel en sera l'usage précis ? C'est juste pour avoir communication de cette information.*

M. le Maire : *Est-ce pour la SCI En Bel Air ?*

M. BOUTELOUP : *Oui.*

M. le Maire : *S'agit-il bien du bail dérogatoire dans le cadre des pépinières commerciales au 11 rue des Arènes du 1^{er} octobre au 30 septembre 2025. Voulez-vous savoir qui c'est ?*

M. BOUTELOUP : *Oui, si cela est possible.*

M. le Maire : *Il s'agit de Monsieur ROBARDET qui habite à Auxonne. Catherine NONNOTTE-BOUTON a signé cela en mon nom. C'est pour une pépinière. Je ne sais pas ce qu'il fait, mais il a le droit d'avoir une pépinière dans son domaine d'activité rue des Arènes. Cela a été signé le 4 octobre et c'est jusqu'au 30 septembre 2025. Avez-vous d'autres questions ?*

M. BOUTELOUP : *Oui, et ce sera la dernière pour ce rapport. Concernant la ligne 10 des prises d'acte sans incidence financière, nous avons cherché, mais nous n'avons pas trouvé. Cela concerne la gratuité*

pour les patients qui stationnent au parking Clemenceau. Nous avons cherché un parking payant à cet endroit, mais nous n'avons pas trouvé. C'est simplement pour savoir exactement en quoi cela consiste.

M. le Maire : L'intitulé est mal formulé. Il s'agit d'un parking destiné uniquement aux patients du pôle Clemenceau. À ce titre, il y a une facturation pour tous ceux qui rentrent dans le parking s'ils ne sont pas patients. Pour les autres, une gratuité est effectuée sur ce site. C'est dans le cadre de l'implantation des professionnels de santé sur le cours Clemenceau.

M. BOUTELOUP : Merci pour ces explications.

M. le Maire : Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 3. La parole est à Frédérique DRAY.

RAPPORT N° 03 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DCM-2024-082

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. De par le regroupement des écoles de la Bedugue et du Poiset à la rentrée de septembre 2024, il s'avère nécessaire de désigner les nouveaux représentants de la Ville de Dole au sein des conseils de classe de l'école Simone Veil. Par ailleurs, Monsieur EMONIN n'ayant pas la possibilité de siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC), il s'avère également nécessaire de désigner un nouveau membre.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;
- de désigner les représentants de la Ville de Dole au sein des conseils de classe de l'école Simone Veil, maternelle et élémentaire ;
- de désigner le représentant de la Ville de Dole au sein du Conseil d'Administration de la MJC.

M. le Maire : Merci. Nous commençons par les questions. Allez-y, Monsieur DRUET.

M. DRUET : Je vous remercie. Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question par rapport aux personnes désignées pour les écoles. Il me semblait qu'au début du mandat, nous avions également nommé des suppléants. Or, je ne vois pas de nom pour ces suppléants.

M. le Maire : Parce qu'ils sont sûrement inchangés, mais effectivement, nous avons des suppléants dans les écoles. Est-ce pour l'ensemble des écoles ? Cela dépend parfois aussi de l'organisation propre à chacune.

S'adressant à Madame ANTOINE : Patricia, vous rappelez-vous qui étaient les suppléants ? Laetitia CUSSET était suppléante de Maryline MIRAT et Mathieu BERTHAUD de Patricia ANTOINE.

Je vous propose que nous les renommons dans la même logique en tant que suppléants. Même si ce n'est pas stipulé dans le rapport, il n'y a pas de problème, nous pouvons le faire. Cela dit, les titulaires ont toujours siégé. La question ne s'est pas beaucoup posée. D'ailleurs, je les félicite pour leur assiduité aux conseils d'école.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. D'abord, êtes-vous d'accord pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret ? S'il n'y a pas de problème, je vous propose de désigner :

- pour les représentants en conseil de l'école élémentaire Simone Veil, Madame Maryline MIRAT comme élue titulaire et Madame Laetitia CUSSEY comme suppléante ;
- pour les représentants en conseil de l'école maternelle l'école maternelle Simone Veil, Madame Patricia ANTOINE en tant que titulaire et Mathieu BERTHAUD en tant que suppléant.

Pour le cas de la MJC, il est proposé de désigner Madame Laetitia JARROT-MERMET en lieu et place de Monsieur Laurent EMONIN.

Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les désignations suivantes :

- Madame Maryline MIRAT (titulaire) et Madame Laetitia CUSSEY au conseil de classe de l'école élémentaire Simone Veil ;
- Madame Patricia ANTOINE (titulaire) et Monsieur Mathieu BERTHAUD (suppléant) au conseil de classe de l'école maternelle Simone Veil ;
- Madame Laetitia JARROT-MERMET en lieu et place de Monsieur Laurent EMONIN pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la MJC.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 04 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DCM-2024-083

Une présentation est projetée en séance.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le contenu du rapport annuel 2024 sur l'égalité entre les femmes et les hommes comporte deux volets. L'un des volets porte sur la politique de Ressources Humaines (données chiffrées) et l'autre sur les politiques menées sur leur territoire en faveur de l'égalité.

Je vais vous commenter quelques indicateurs concernant 2024. Il s'agit de données mutualisées entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le taux de féminisation de notre collectivité reste inchangé par rapport à 2023, à 67 %. Pour information, au niveau national, dans la fonction publique territoriale, ce taux est à 61 %.

Les postes de Direction gardent la même répartition que 2023 avec 6 femmes et 3 hommes, soit deux tiers des postes de Direction sont tenus par des agents femmes. Les postes de chef de service restent au nombre de 22, mais la répartition tend à présent à l'équilibre avec 10 femmes et 12 hommes, soit 45 % de femmes. Ces dernières représentaient 60 % en 2023 avec 13 postes.

Par filière, la représentation reste classique. Les hommes restent majoritaires dans les filières sportives et la police municipale. Comme en 2022 et 2023, l'équilibre de la filière technique est à noter, avec une répartition de 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

En ce qui concerne la pyramide des âges, nous observons un léger rajeunissement de la population suite à un certain nombre de départs en retraite. La part des femmes de plus de 50 ans diminue, passant de 34 % à 26 % et celles des hommes reste stable à 36 %.

Le taux d'absentéisme diminue également, passant de 7,67 % en 2023 à 7,11 % en 2024, conséquence entre autres d'un service de prévention impliqué auprès des agents, avec des aménagements de poste et des équipements.

Concernant les actions, il est à signaler la mise en place d'un index « égalités professionnelles » suite à la loi du 19 juillet 2023, permettant de mesurer les écarts de rémunération et d'accès aux responsabilités entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale. Nous pouvons souligner le bon score de notre collectivité pour 2023 qui s'établit à 90/100.

Comme l'an passé, des sessions de formation relatives à la sensibilisation des agents à l'égalité hommes-femmes sont toujours en cours. Cette formation a été suivie par 89 agents en 2023 et par 51 agents au cours du premier semestre 2024. Les autres actions restent toujours d'actualité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

M. le Maire : Merci. Voilà pour ce rapport avec un certain nombre d'indices plutôt très bons pour la collectivité sur cette question d'égalité entre les femmes et les hommes, comme cela a été précisé à l'instant. Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Bonsoir. Mon intervention concerne la répartition entre les titulaires et les contractuels. J'ai regardé l'évolution. En 2021, il y avait 86 % de femmes titulaires et en 2024, elles ne sont plus que 68 %. En ce qui concerne les contractuels, c'est l'inverse avec 14 % en 2021 et 32 % en 2024. Chez les hommes, nous notons la même chose, puisque 78 % des hommes étaient titulaires en 2021 et ils sont 59 % en 2024. S'agissant des contractuels, ils étaient 22 % en 2021 et 41 % en 2024. Nous notons donc une baisse continue des titulaires et à l'inverse, une hausse des contractuels. Entre 2021 et 2024, nous avons l'impression que ce phénomène s'installe, voire s'amplifie. Je me souviens que l'année dernière, vous aviez indiqué que tous les titulaires n'étaient pas remplacés, que certains faisaient même d'autres choix, mais nous pouvons tout de même parler d'une précarisation des agents avec les

chiffres que je viens de donner. Qu'est-ce qui est fait pour enrayer cette baisse continue des titulaires par rapport aux contractuels ?

M. le Maire : Rien, Madame HERRMANN. Pourquoi ? Parce qu'être contractuel ne signifie pas être précaire. La façon dont vous associez les choses n'est pas bonne. Il existe une politique salariale, des avancements se font, il y a des évolutions de carrière, de rémunérations, des primes et autres. Il faut vivre avec son temps, et aujourd'hui, de nombreuses collectivités embauchent des contractuels en grand nombre. Franchement, ce n'est plus trop le sujet. Même si s'agissant de la titularisation dans le cadre de la fonction publique territoriale, un contractuel peut être titularisé, la fonction publique territoriale présente un certain nombre d'avantages, j'entends bien. Mais être contractuel aujourd'hui dans la collectivité ne veut pas dire être en situation de précarité. J'insiste beaucoup sur ce point.

Ce n'est pas moi qui mène le dialogue social, c'est le Directeur général des services avec la première adjointe en charge de ce domaine. Je n'ai pas le sentiment que ce soit particulièrement le sujet majeur de nos personnels et des représentants syndicaux. En tout cas, nous n'avons pas ce retour particulier. Je vous invite vraiment à faire la distinction et ne pas faire l'amalgame entre les contractuels et la précarité. Franchement, s'agissant des titulaires aujourd'hui, comme nous les connaissons, ce n'est absolument pas en vogue en termes de recrutement. Je vais laisser Isabelle MANGIN repréciser ce point.

Mme MANGIN : Je voulais compléter en disant que nous avons de moins en moins de candidats fonctionnaires qui se présentaient, parce qu'ils n'ont pas les concours nécessaires requis par rapport aux places qui se présentent. En revanche, nous avons énormément de contractuels qui se présentent. La loi de transformation de la Fonction publique territoriale nous permet aujourd'hui de passer sur ces contrats et de pourvoir à nos recrutements.

Mme HERRMANN : Nous pouvons tout de même dire qu'être titulaire est un signe de stabilité.

Mme MANGIN : Un contractuel est en CDI au bout de six ans, comme nous l'impose la loi. Il est obligé d'être en CDD pendant six ans.

M. le Maire : Madame HERRMANN, nous vous avons répondu, parce qu'il était important de repréciser ces éléments, même si ce n'est pas propre à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Pour compléter l'intervention de ma collègue, comme l'a dit Madame MANGIN, en commission, nous apprenions que la majorité des postulants aux offres d'emploi ne sont pas titulaires du concours. Il serait donc intéressant de connaître le ratio entre fonctionnaires et contractuels parmi les postulants à chaque offre d'emploi et de comparer, si cela est possible, avec les villes de même strate pour évaluer l'importance du phénomène, pour voir comment se situe la Ville de Dole concernant ce phénomène.

Je me permets de poser une autre question. Quels sont les dispositifs de la Ville pour accompagner la mobilité des agents contractuels ou fonctionnaires au sein de la collectivité ?

M. le Maire : Qu'évoquez-vous lorsque vous parlez de mobilité ? Pouvez-vous préciser ?

M. BOUTELOUP : Bien sûr, Monsieur le Maire. Comment organisez-vous le recrutement d'agents de la Ville sur d'autres postes ? Ma question était plutôt là-dessus. Comment organisez-vous cette mobilité, donc la possibilité que pourraient avoir certains agents en poste à un endroit pour aller à un autre ?

M. le Maire : Déjà, toutes les offres d'emploi de la collectivité sont priorisées pour les personnes au sein de la collectivité. Ce point a aussi été discuté en dialogue social. Chaque fois qu'un poste s'ouvre dans la collectivité, il y a d'abord une annonce en interne, c'est-à-dire qu'il y a une priorisation pour favoriser la mobilité de ceux qui souhaitent occuper ledit poste. Pour autant, bien évidemment, tout le monde ne peut pas occuper un poste dans n'importe quel service. Ce n'est pas si simple, parce que cela demande certaines compétences. La collectivité ayant un champ de compétences très large dans ses différents services, on ne peut pas passer d'un service à n'importe quel autre. Auparavant, toute offre d'emploi était ouverte à tous au même moment, alors qu'aujourd'hui, c'est d'abord ouvert en interne, puis en externe si personne en interne n'a postulé. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : J'ai une dernière question concernant justement le comparatif de rémunération entre les hommes et les femmes. Il est très intéressant, mais je me permets de vous proposer éventuellement pour l'année prochaine d'intégrer également le régime indemnitaire. En effet, nous savons que d'une filière à une autre, les régimes indemnitaires évoluent. Cela affinerait ainsi l'étude et cela permettrait de voir plus précisément les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. C'est surtout une proposition pour l'année prochaine d'intégrer les régimes indemnitaires, si cela est possible.

M. le Maire : Madame MANGIN.

Mme MANGIN : Sous couvert du Directeur Général des Services, c'est déjà intégré dans ces ratios.

M. BOUTELOUP : Dans ce cas-là, c'est une erreur de ma part.

M. le Maire : Je note tout de même que les questions et observations portent globalement sur la politique RH cette année, et moins sur la question femmes-hommes, ce qui revient à dire que vous n'avez plus d'observation particulière à faire. Cela signifie aussi que nous avons encore progressé, notre chiffre étant de 90/100. Nous sommes donc de mieux en mieux sur le sujet. Il n'y a pas de vote pour ce rapport. Il s'agit d'une prise d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend connaissance du rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

M. le Maire : Nous passons au rapport d'orientations budgétaires.

RAPPORT N° 05 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

DCM-2024-084

Une présentation est projetée en séance.

M. le Maire : Ce dossier est essentiel pour cette séance du Conseil Municipal et qui sera suivi ensuite au mois de décembre, par le vote du budget, comme cela se fait évidemment chaque année. Je précise qu'il n'y a pas de décision lors de ce rapport d'orientations budgétaires (ROB), mais qu'il s'agit bien de pouvoir poser des bases sur la question de la préparation budgétaire en vue de l'adoption de ce budget pour l'année 2025.

Bien évidemment, le rapport d'orientations budgétaires 2025 s'inscrit dans un contexte et évidemment un temps toujours très important, parce qu'il permet de fixer un certain nombre de buts, d'éléments décisionnels en vue du budget et de son vote pour le mois de décembre prochain.

Concernant les questions du contexte général, il y a plusieurs éléments. D'abord, depuis quelques années, la collectivité doit faire face à l'impact d'un ensemble de dépenses supplémentaires qu'elle a dû supporter, essentiellement dues aux augmentations des coûts énergétiques ces dernières années, même si pour cette année 2025, puisque nous préparons le budget 2025, les coûts de l'énergie vont revenir à un niveau semblable dans l'inscription budgétaire aux coûts d'avant la crise énergétique, soit autour de 1,7 million d'euros, ces coûts concernant l'ensemble des fluides (électricité, gaz). C'est un élément important. Nous aurons donc une baisse de plusieurs centaines de milliers d'euros par rapport à 2023.

C'est le fruit à la fois de la baisse des prix, mais aussi des investissements que nous avons faits permettant de réduire notre empreinte carbone sur un autre champ, nos consommations avec la généralisation de la LED dans l'éclairage public ou encore l'extension du chauffage urbain pour le chauffage d'un certain nombre de bâtiments de la collectivité. C'est aussi le fruit, bien évidemment, du plan d'économie d'énergies avec la coupure des éclairages après minuit sur certains secteurs de la ville ou encore toutes les autres mesures prises dans certains bâtiments (fermeture pendant l'hiver, réduction ou mesures sur le chauffage et sur les douches dans les vestiaires). Je répète que ce plan d'économie d'énergies n'a pas été aussi simple que cela, parce que derrière, des personnes ont dû s'accommoder de cette évolution pas toujours simple à accepter. Je remercie encore l'ensemble des utilisateurs qui ont dû accepter ce plan d'économie d'énergies qui a permis de faire des économies importantes dans la collectivité.

Ensuite, depuis 18 mois, nous avons eu l'augmentation du prix des matières premières, de l'inflation générale que nous retrouvons dans de très nombreux contrats (contrats d'entretien, d'assurances qui augmentent fortement), dans toutes sortes de matériels que doivent acheter nos services techniques, dans les contrats de sécurité, de logiciels. Bref, globalement, tout augmente. Il y a aussi eu la réévaluation légitime de nos employés de la collectivité depuis environ trois ans, avec les augmentations traditionnelles, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les augmentations d'indice de la Fonction publique décidées par l'État, du SMIC, des catégories C. Tout cela représente globalement des dépenses supplémentaires des charges de fonctionnement qui se sont greffées dans nos budgets et qui auront encore un impact, bien évidemment, pour l'année 2025.

À cela s'ajoutent d'autres dépenses nouvelles en charges de fonctionnement. Nous avons le paiement normal des investissements dans les écoles en charges de fonctionnement et d'investissement, le loyer pour le pôle universitaire, mais sur ces deux éléments, ce sont des progrès significatifs pour d'autres cités, que ce soit pour les écoles avec ces nouveaux bâtiments, ce qui veut dire aussi des baisses de

dépenses, parce que nous avons travaillé la question énergétique pour l'ensemble de ces quatre écoles rénovées ou reconstruites, et d'apporter aussi des conditions meilleures d'enseignement et de vie pour les enfants. Quant au pôle universitaire, une offre de formations extrêmement importante commence pour le territoire.

J'ajoute à cela, pour les charges nouvelles de la collectivité, un contexte national que chacun connaît, qui implique, pour certaines collectivités, la participation à l'effort national de redressement des finances publiques. À ce titre, je précise tout de suite que la Ville de Dole est plutôt épargnée par cet effort demandé. D'abord, j'appelle chacun à la prudence, les discussions sont toujours en cours au Parlement, la loi de Finances arrive au Sénat, elle repartira à l'Assemblée. Néanmoins, entre les annonces du départ, lorsque la loi de Finances a été diffusée dans sa première édition et son adoption finale, quel qu'en soit le moyen utilisé, les choses vont évoluer. À ce stade, 450 collectivités devront contribuer pleinement, par un effort extrêmement important, notamment la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais la Ville de Dole a un budget inférieur ayant 40 millions d'euros, elle n'a pas la même ponction sur ces finances que ces 450 collectivités.

Nous avons à ce stade, toujours sur le volet des dépenses, une participation avec la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), qu'est la cotisation patronale d'une caisse de retraite où un taux de 4 % est appliqué, qui touche la collectivité pour un montant de participation d'environ 190 000 euros. Néanmoins, depuis quelques jours, il apparaît que cette ponction de 4 % se ferait finalement sur 1 % par an sur quatre ans, ce que j'ai encore lu aujourd'hui dans les propos du Premier ministre. Cela dit, il faut attendre que tout cela se précise bien, mais ce n'est pas la même chose que de ponctionner 190 000 euros en une année ou 190 000 euros sur quatre ans.

Ensuite, il y avait la réduction du taux sur le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), donc le remboursement de la TVA sur nos investissements. Normalement, ce dispositif devrait disparaître, en tout cas pour notre collectivité. Au final, pour le moment, l'effort demandé est plutôt marginal par rapport à d'autres collectivités, notamment les Départements, les Régions et les collectivités de plus de 40 millions d'euros. Voilà pour le volet des dépenses.

S'agissant du volet des recettes, elles vont augmenter moins vite et moins fortement que les nouvelles dépenses. Bien évidemment, ceci entraîne une réduction de l'épargne brute (et nette). Pour autant, nous resterons sur un gel des taux de fiscalité, c'est-à-dire, pour faire simple, pas d'augmentation d'impôt décidée par la collectivité, maintien des taux à l'identique, et nous bénéficierons, à l'inverse, de potentielles augmentations des bases fiscales qui seront décidées par la loi de Finances et par l'État. Par ailleurs, nous allons amplifier le désendettement de la Ville, autre élément important. Ce désendettement devrait nous porter, à la fin de l'année 2024, donc l'année actuelle, à un niveau d'endettement de 37 millions d'euros, avec une projection à fin 2025, avec le budget que nous proposerons en décembre, entre 35,5 et 35,8 millions d'euros. Cela voudra donc dire que nos projections conduiront à un niveau d'endettement qui serait, l'année prochaine, le plus faible depuis 13 ans. Je rappelle qu'en 2022, nous étions à 39,7 millions d'euros et que notre projection est autour de 35,5 à 35,8 millions d'euros, parce qu'il est aussi le fruit de nos efforts sur les subventions, sur le fait d'aller les chercher et de pouvoir travailler sur nos niveaux d'investissement.

Nous projetons une capacité de désendettement autour de 7,5 années, à peu près au même niveau, c'est-à-dire le nombre d'années de désendettement si nous ne créons pas de nouvelles dettes, ce qui ne serait évidemment pas le cas. Néanmoins, c'est un indicateur important des collectivités, avec un seuil d'alerte à 12 ans, nous sommes à 7,5 ans et cette capacité de désendettement se calcule en divisant l'autofinancement brut par l'encours, ce qui nous porte à 7,5 années. Voilà les quelques grandes lignes de ce budget.

Nous maintiendrons une politique d'investissement important, avec la réalisation et le lancement du parc urbain de la rive gauche, projet imaginé depuis dix ans, tout au moins dans sa volonté. Nous investirons également sur différents travaux nécessaires à La Commanderie. Nous poursuivrons — je l'ai dit concernant les coûts de fonctionnement — les phases de remplacement de nos éclairages publics en LED, évidemment pour réduire non seulement notre empreinte carbone, mais aussi nos coûts. Nous investirons et nous continuerons d'investir sur les ponts. La collectivité possède plusieurs ponts. Nous avons déjà investi cette année, mais il reste des choses à faire de ce point de vue, de même sur nos voiries de différents quartiers de la ville.

Enfin, je précise un autre élément important en termes de recettes de fonctionnement dans notre budget (recettes exceptionnelles). Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a rappelé la semaine dernière qu'il souhaitait, lors du budget 2025 de l'Agglomération, inscrire en dépenses pour l'Agglomération et en recettes pour différentes communes, le remboursement légèrement anticipé des ventes des terrains à vocation économique des zones économiques en 2025, ce qui, pour la Ville de Dole, présentera une recette d'un peu plus de 2 millions d'euros, si je ne me trompe pas. Ces terrains lui appartenaient, mais, par le transfert de la compétence économique ces dernières années et par

convention, il était prévu que l'Agglomération procède à la vente et reverse le fruit de ces ventes, donc les recettes, aux communes concernées, et ce avant 2030, et l'Agglomération a fait le choix d'anticiper ces remboursements pendant qu'elle le pouvait financièrement.

Voilà les quelques points importants liés à ce débat d'orientations budgétaires. Nous allons aller un peu plus dans le détail par la présentation de Jean-Pascal FICHÈRE, rapporteur général du budget.

M. FICHÈRE : Ce n'est pas tellement dans le détail dans lequel nous irons, mais je vais plutôt essayer d'illustrer les grandes masses qui peuvent découler des hypothèses qui viennent d'être rappelées.

Principales données macroéconomiques – Contexte national

Pour reprendre le contexte économique, je vais simplement rappeler quelques chiffres importants. En 2024, le taux de croissance était assez modeste, à hauteur de 0,8 % en France. Il devrait être légèrement redressé en 2025. En effet, les économistes attendent 1,2 % de croissance, ce qui devrait être bon pour notre territoire dans la mesure où nous avons une base économique importante. Vous savez que l'inflation était montée à 2,5 % en 2024. Nous continuerons la baisse de cette inflation. Je crois que la politique budgétaire mise en place au niveau européen porte ses fruits et l'inflation devrait être ramenée à 1,7 %, quasiment un taux négligeable au niveau de l'année.

En revanche, nous attendons une légère dégradation du taux de chômage, puisqu'il glisserait de 7,6 % en France en 2024 à 7,9 % en 2025. Là encore, je ne pense pas que dans notre territoire, lorsque nous faisons le tour de nos entreprises, les recherches d'emploi sont nombreuses. Tous les emplois ne sont pas pourvus, même s'il peut y avoir quelques points d'inquiétude sur certaines entreprises sur Dole, comme vous avez pu le lire dans la presse.

Vous connaissez les dégradations des comptes publics. Jean-Baptiste GAGNOUX en a parlé. Pour le coup, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devrait être touchée même si de nombreuses précisions sont encore attendues. Mais nous y reviendrons. Nous risquons d'être touchés à hauteur de 1 million d'euros, ce qui est très significatif en ce qui nous concerne.

Les mesures du PLF 2025 relatives aux collectivités territoriales

S'agissant de la loi de Finances pour 2025, et c'est là où nous devrions être concernés, un fonds de réserve de 2,8 milliards d'euros doit être constitué, mais c'est toujours en discussion, comme cela a été rappelé. La Ville de Dole n'est pas concernée, parce qu'elle est en dessous des 40 millions d'euros de budget. En revanche, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est concernée et nous aurions un prélèvement sur ce montant.

La fraction de la TVA reversée aux collectivités devrait être gelée. C'est un coup bas, mais Dole n'est pas concernée, au contraire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Lorsque la taxe a été substituée par de la TVA, normalement, la substitution devait être intéressante pour les collectivités dans la mesure où elle devait suivre la dynamique de notre TVA, impôt plutôt dynamique qui suit la croissance nationale. A priori, ce sera stabilisé, bloqué par cette loi de Finances. En tout cas, Dole n'a hélas plus de telles compensations, la taxe d'habitation ayant été compensée par une autre technique.

Pour le FCTVA, une baisse est également annoncée. Je n'ai pas vu passer l'information dans la presse, information qui date d'aujourd'hui, mais il était prévu de baisser le taux de remboursement de la TVA sur les investissements. Pour les collectivités qui investissent lourdement, c'est assez significatif. Nous verrons ce qui sortira.

M. le Maire : Sur le FCTVA, ce n'est pas confirmé. C'est une possibilité de négociation sur la CNRACL dans quatre ans. Apparemment, cela se précise bien comme cela.

M. FICHÈRE : C'est une bonne chose. En revanche, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est maintenue à son montant. Nous l'avons également maintenue dans nos hypothèses sur la Ville de Dole. Une variable d'ajustement de 500 millions d'euros au niveau national a également été budgétée, mais Dole n'est pas concernée.

Le fonds vert était de 2,5 milliards d'euros en 2004. Il sera ramené à 1 milliard d'euros en 2025. Nous sommes concernés sur les subventions que nous pourrions obtenir sur des investissements. En effet, nous avons un certain nombre d'investissements, dont certains intègrent une certaine partie de transition écologique. Si nous sommes éligibles à ces fonds, nous aurons des fonds limités, ce qui nous perturbera dans nos besoins d'investissement.

De manière générale, le montant des subventions des ministères aux collectivités territoriales est en baisse. C'est plus dilué. Il est difficile aujourd'hui de pointer ces subventions dans un débat d'orientations budgétaires, mais cela veut dire que pour nos investissements, nous aurons plus de difficultés à aller chercher des subventions.

La construction du budget primitif 2025

– Les recettes de fonctionnement

Comme cela a déjà été précisé, nous partons sur une fiscalité avec simplement l'augmentation des bases fixée par la loi. En ce qui concerne notre politique locale, comme précisé par le maire, nous maintiendrions les taux au montant de l'an dernier. Les taux de fiscalité seraient donc inchangés et nous n'aurions que la variation des bases fournies ou des volumes qui peuvent augmenter. Cela peut être les bases fixées par les taux qui peuvent augmenter par la fiscalité votée par le législateur. Par ailleurs, si des constructions sont là, nous augmentons notre substance imposable. Par conséquent, nous misons, avec cette hypothèse, sur des rentrées de 11 944 000 euros, contre 11 710 000 euros en 2024.

Quant aux autres ressources fiscales, nous partons à peu près sur une fiscalité, dont le plus incertain concerne les droits de mutation. Nous espérons avoir 800 000 euros. Jusque-là, nous avons un marché immobilier plutôt dynamique sur Dole, la recherche de logements étant constante. J'espère que cela continuera, mais l'augmentation qui vient d'être votée aussi pour les droits de mutation ne va pas arranger les choses, elle va peut-être même ralentir certains projets. Par ailleurs, la taxe sur les publicités (TLPE), la taxe sur le foncier (TCFE), les pylônes et les droits de place et voirie sont maintenus aux mêmes montants que les années précédentes.

Les attributions de compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) sont stables par rapport à 2024.

Comme nous vous l'avons précisé, la DGF est maintenue au même montant. Quant aux compensations fiscales, elles suivent la fiscalité générale. Nous pensons ainsi avoir 2 % d'augmentation, de la même manière que le dynamisme des bases.

Quant aux autres recettes, nous sommes partis sur des maintiens à l'identique par rapport à l'an dernier. Nous arriverions ainsi à un total de recettes estimé de 27 533 000 euros, soit une progression de 0,3 % par rapport à 2024.

– Les charges de fonctionnement

Jean-Baptiste GAGNOUX a bien développé un certain nombre d'entre elles, notamment le coût de l'énergie qui est un point sensible, puisqu'il y en a pour 1 761 000 euros, en forte réduction par rapport à ce que nous craignons en 2024, puisque nous étions à 2 186 000 euros. Néanmoins, nous serons à peu près au montant qui sera constaté au compte administratif 2024 lorsque le moment sera venu de l'étudier. Bien évidemment, la particularité concerne les loyers sur le MPPE (Marché de Partenariat de Performance Énergétique), sur les écoles. En 2024, nous avons supporté une année partielle. Pour 2025, nous serons en année pleine et nous aurons 508 000 euros de loyer à prévoir. C'est vraiment une dépense en augmentation et nouvelle par rapport à deux ans auparavant. Quant au loyer de l'Université, nous avons environ 100 000 euros à prendre en charge dans le budget, comme cela a été prévu dans le contrat avec l'Université.

Les autres charges courantes sont maintenues à l'identique, notamment en ce qui concerne les soutiens aux associations sportives, culturelles, etc., au même montant que les années précédentes.

Tout cela nous fera un montant de charges de fonctionnement courant à hauteur de 10 148 000 euros, en augmentation de 1,2 %, taux légèrement inférieur à celui de l'inflation. Tel est l'objectif qui sera donné aux services pour construire ce budget en cours d'élaboration.

– La masse salariale

Une augmentation est pressentie. Nous serions à hauteur de 13 365 000 euros en 2025, contre 12 938 000 euros en 2024. Nous aurons peut-être une légère baisse à inscrire au budget définitivement avec la CNRACL qui vient d'être évoquée par le maire. En revanche, nous avons des postes supplémentaires à prendre en compte. Entre les postes créés et les départs, il y a un delta positif. Nous avons notamment la Maison de la Parentalité, un éducateur de prévention qu'il faudra prendre en charge, l'entretien dans les cimetières, la reprise des agents Hello Dole pour la reprise en régie des salles. Nous aurons également à prendre en compte le GVT et l'augmentation de la cotisation patronale sur laquelle je ne reviens pas. Nous sommes donc partis sur une masse salariale prévisionnelle à 13 365 000 euros.

– Les dépenses de fonctionnement

Vous voyez qu'au total, nous aurons des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,4 % si nous totalisons les frais généraux et la masse salariale.

– La dette

Concernant les hypothèses d'endettement, nous verrons la synthèse ultérieurement. Nous sommes partis, comme cela a été rappelé, sur un besoin de 2,5 millions d'euros d'emprunt cette année, ce qui

nous permettrait de faire baisser notre endettement pour arriver à 35,8 millions d'euros. Comme indiqué ici, il s'agit d'une estimation, sachant qu'à la fin de l'année 2024, nous finirions à 37,3 millions d'euros. Par conséquent, nous poursuivons ce désendettement avec un ratio de remboursement tout à fait respectable de 7,5 années. Je passe sur les quelques chiffres que vous avez dans le tableau au bas de la diapositive.

– *Évolution prévisionnelle des épargnes brute et nette*

Cela nous donne les résultats suivants. En termes de prévision, nous aurions des recettes à hauteur de 27 533 000 euros, des dépenses à hauteur de 23 512 000 euros, soit une épargne brute de 4 021 000 euros, soit un tassement comme annoncé dans les explications préalables. Vous voyez que notre taux d'épargne brute tomberait à 15 % compte tenu des contraintes que nous avons dorénavant.

L'annuité de la dette serait en légère augmentation, à 5 070 000 euros, du fait des contrats tels qu'ils sont signés. Nous avons des recettes récurrentes d'investissement, dont le FCTVA, des recettes de police et d'occupation des sols, ce qui nous fait une épargne nette de 551 000 euros, plus basse que les années précédentes, mais qui reste positive, ce qui est l'objectif important avec les chiffres que j'ai rappelés s'agissant de la dette.

Tout cela est une projection de 2024 et du BP 2025. Les chiffres définitifs seront bien évidemment examinés d'une part lorsque nous bouclerons le budget et d'autre part lorsque nous arrêterons le Compte Financier Unique (CFU), l'ex-compte administratif.

– *Le financement des investissements en 2025*

Jean-Baptiste GAGNOUX a donné les grands postes. Bon an mal an, nous rencontrons toujours des problèmes de voirie, nous avons toujours des besoins non négligeables. Nous sommes partis sur un montant de 1,3 million d'euros pour 2025 pour ce programme voirie. S'agissant du parc urbain, nous prévoyons 2,5 millions d'euros pour la suite des travaux. Pour La Commanderie, nous prévoyons 1,6 million d'euros pour les travaux nécessaires de remise en état. En effet, ce bâtiment étant ancien, il a besoin de rénovations importantes. Concernant l'éclairage public, nous poursuivons le passage aux LED. Pour les ponts, cela a été rappelé. Pour les loyers d'investissement MPPE, c'est la contrepartie. Je vous rappelle que nous avons une partie en fonctionnement et une autre en investissement. Ce sont ainsi 310 000 euros qui viennent dans le budget d'investissement. Nous prévoyons 100 000 euros pour les abords du multiplexe. Quant au plan vélo, le programme se développera en pluriannuel. Par conséquent, nous imaginons une enveloppe de 100 000 euros à parfaire en construisant le budget.

Le financement des investissements sera assuré par l'autofinancement, par les emprunts que nous avons prévus et nous avons évoqué la cession des terrains qui complètera cette section d'investissement. En 2025, les dépenses d'équipement nettes devraient atteindre environ 5 millions d'euros.

À noter également que nous allons ouvrir des autorisations de programme (AP), ce qui nous permet d'avoir un suivi pluriannuel de ces programmes. En l'occurrence, à Dole, le parc urbain s'inscrit dans cette politique.

Voilà les grandes lignes de ce budget avec quelques données chiffrées pour illustrer ces hypothèses, sachant que les politiques par secteur ne changent pas de manière structurelle. Chaque adjoint et responsable de secteur développera cela dans les budgets propres. Voilà les quelques chiffres que je voulais donner. Bien sûr, nous sommes à votre disposition.

M. le Maire : Merci de cette présentation. Deux éléments me semblent être importants. Premièrement, les investissements que vous avez vus (quasiment la dernière slide) sont prévisionnels. Ce sera décidé lorsque nous ferons le budget au mois de décembre. Ce sont des orientations actuellement que nous prenons, car nous devons bien préparer notre budget pour sa présentation en décembre. Sincèrement, je pense que ce sera cela, mais nous sommes sur des propositions d'investissements prévisionnels qui seront actés au moment du budget mi-décembre.

Deuxièmement, dans ces investissements, vous retrouvez le début des travaux du parc urbain, projet important qui sera présenté probablement au tout début de l'année 2025, au cours du premier trimestre, non seulement aux différents acteurs et partenaires, mais aussi à la population à ce moment-là et aux élus en commission.

J'ouvre le débat si vous avez des questions ou des observations sur ce rapport d'orientations budgétaires. Y a-t-il des questions ou des observations ? Monsieur DRUET.

M. DRUET : J'ai juste une remarque. Au niveau du graphique concernant l'évolution des ratios d'endettement, je vois que nous avons en prévision pour 2025, 36,9 millions d'euros. Or vous nous avez parlé de 35,5 millions d'euros dans votre introduction. Cela fait un écart relativement important. Avez-vous des chiffres plus actualisés que d'autres ?

M. le Maire : J'ai dit « entre 35,5 et 35,8 ». Le chiffre que nous vous présentons dans le tableau est 35 836 000 euros.

M. DRUET : Pour 2025, j'ai le montant de 36,9 millions d'euros.

M. le Maire : C'est une erreur. Le bon chiffre est celui que je vous ai donné. J'ai vu cet après-midi qu'il y avait une petite discordance entre la présentation et le rapport. Je vois que vous l'avez remarquée, ce qui est très bien.

M. DRUET : D'accord. Je vais modifier. Merci à vous.

M. le Maire : Pour autant, faites attention. Il s'agit là d'une prévision. Que signifie-t-elle ? C'est important que nous nous y arrêtons deux minutes. Aujourd'hui, nous espérons que nous serons autour de 35 836 000 euros. Si dans l'année, nous nous disons « nous voulons faire tel investissement » et que nous faisons 1 million d'euros d'emprunt supplémentaires, cela veut dire qu'au lieu d'être à 35 836 000 euros, nous serons à 36 836 000 euros. Cela reste du prévisionnel, bien évidemment. En revanche, il est certain qu'en fin d'année 2024, nous serons à 37 millions d'euros. Nous avons déjà une baisse importante par rapport à l'année dernière.

M. FICHÈRE : Pour compléter, il ne faut pas oublier que lorsque nous arrêtons les comptes 2024, nous avons les reports et les excédents de 2024 sur 2025 qui vont abonder le budget 2025. C'est pour cette raison qu'avec les chiffres, nous avons toujours un excès de prudence sur les budgets par rapport à la réalité.

M. DRUET : Très bien. C'était ma première remarque. J'en avais une autre concernant la capacité de désendettement. Nous voyons que sur l'année 2023, elle est à 6,4 ans. Elle sera à 7,5 ans cette année. Vous avez prévu également 7,5 ans pour l'année prochaine. J'imagine que cette augmentation de la capacité de désendettement est due entre autres aux hausses des coûts de l'énergie. Est-ce justifié autrement par rapport à ce budget ?

M. le Maire : Comme je l'ai précisé, la capacité de désendettement est un ratio qui se calcule entre l'autofinancement brut divisé par l'encours. Elle varie peu non seulement parce que notre encours baisse, ce qui a une influence, mais aussi parce que notre épargne brute baisse. Si vous prenez le calcul 2023, pour calculer la capacité de désendettement, nous ferions 6 014 000 euros divisés par l'encours de 38 649 000 euros. Si nous calculons l'encours prévisionnel pour l'année 2025, nous ferions 4 021 000 euros divisés par 35 836 000 euros. Notre épargne brute diminuant, si nous voulons conserver la même capacité de désendettement, notre encours doit diminuer également, ce qui est le cas.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : J'ai bien noté la création de postes pour la Maison de la Parentalité ainsi que celui d'éducateur de prévention. En revanche, concernant l'évolution des équivalents temps plein, il est noté en page 22 « de 2024 à 2025, les effectifs seront quasiment stables. La masse salariale 2024 concerne 306 ETP et en 2025, elle sera de 305 ETP ». J'en déduis qu'il y a une diminution d'un équivalent temps plein. De quelle manière cette baisse va-t-elle se répercuter ?

M. le Maire : Ce n'est pas très compliqué. Avec les 6 postes cités ici, s'il y a un ETP de moins à la fin ou de plus, c'est parce que certains postes ne sont pas remplacés et des départs en retraite vont s'effectuer pour garder une masse salariale à peu près équivalente.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur GOMET.

M. GOMET : Effectivement, nous avons un contexte national d'austérité qui n'est pas évident, des dotations de l'État qui sont, pour la plupart, gelées, parfois en passe d'être baissées. Nous apprenons que ce ne sera pas forcément le cas pour le FCTVA. Néanmoins, la Ville, contrairement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme vous l'avez rappelé, est moins impactée et ne subit pas, par exemple, le prélèvement sur les recettes. Tout n'étant pas fixé au niveau de l'État, cela ne nous laisse pas d'autres choix que de recourir à des hypothèses qui seront peut-être, bien malgré nous, prochainement obsolètes. Cela ne dépend effectivement pas de nous. Toutefois, certains chiffres qui ont été présentés dans le rapport d'orientations budgétaires, mais qui n'ont pas forcément tous été présentés en séance, ne relèvent ni du détail ni du contexte national. Je veux parler en particulier de ceux concernant l'épargne et les investissements.

Depuis 2023, l'épargne brute s'érode en moyenne de 1 million d'euros par an. En effet, elle était de 6 millions d'euros en 2023, elle est passée à 5,2 millions d'euros annoncés en 2024 et à 4 millions d'euros prévus en 2025. Le montant de l'épargne brute pour l'année à venir serait désormais inférieur au

montant du remboursement de la dette qui se situe entre 4 et 5 millions d'euros chaque année. Après déduction des annuités et malgré les recettes d'investissements de 1,5 à 2 millions d'euros, l'épargne nette de la Ville de Dole décroche en 2025, comme vous l'avez rappelé. En effet, nous étions à 2,1 millions d'euros en 2024 et elle est prévue à 0,55 million d'euros en 2025, soit une baisse d'environ 1,5 million d'euros. Dans le rapport qui nous a été fourni, cette baisse est imputée à la baisse du FCTVA, puisqu'il y a eu moins d'investissements en année n-2, donc moins de remboursement du FCTVA. Or, lorsque nous regardons les chiffres qui nous sont communiqués, elle est annoncée en 2025 à 1,2 million d'euros, contre 1,3 million d'euros l'année dernière. Par conséquent, la baisse n'est pas si conséquence que cela. Si une baisse existe bel et bien, elle est tout de même relativement marginale et nous sommes bien loin des 1,5 million d'euros de baisse de l'épargne nette.

Avant même la cure d'austérité actuellement en vigueur pour les collectivités, les perspectives de l'évolution de l'épargne nette à deux années, telles qu'exposées dans le rapport d'orientations budgétaires en 2024 et qui n'apparaissent pas dans le rapport 2025 — nous avons bien une évolution de l'épargne brute qui est présentée, mais pas de l'épargne nette cette année —, elles étaient aussi de cet ordre de grandeur. Ce n'est donc pas la cure d'austérité ou la baisse des revenus qui a fait plonger l'épargne nette, puisque déjà, à fin 2023, nous attendions une épargne nette de 0,43 million d'euros. Nous sommes à la veille de 2025, elle a été légèrement ajustée à 0,55 million d'euros. Néanmoins, nous avons un ordre de grandeur qui montre que l'érosion de l'épargne nette n'est pas conjoncturelle, mais elle est bien ancrée dans les comptes de la Ville.

Pour réaliser les investissements prévus en 2025, la Ville ne peut pas compter sur son autofinancement, ou très peu, parce qu'il y a très peu d'épargne. La municipalité prévoit d'emprunter jusqu'à 2,5 millions d'euros. Elle vend par ailleurs des biens fonciers, donc plusieurs terrains, comme c'est le cas chaque année. Elle peut compter cette année sur une décision exceptionnelle. En effet, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pris la décision d'acheter de manière anticipée — on précise « de manière anticipée », puisqu'elle avait jusqu'en 2031 pour le faire — les terrains des zones d'activités économiques (ZAE) qu'elle gère, puisque c'est sa compétence, mais qui étaient toujours propriété des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Finalement, cette décision date d'il y a six ans. Il y a donc un statu quo depuis six ans sur ces zones. Il y avait encore jusqu'en 2031, soit encore sept années, pour rembourser ces terrains.

Il est vrai que la décision de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole arrive à point nommé, puisqu'elle permet de renflouer les caisses de Dole de 2,3 millions d'euros, soit 70 % du coût global toutes communes confondues pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les terrains achetés à la Ville de Dole représentant 70 % de cette enveloppe. Ce joker de 2,3 millions d'euros, dont va bénéficier la Ville, constitue près d'un quart des recettes d'investissement. Il y a un graphique qui n'a pas été présenté et que nous avons vu dans le rapport, sur lequel nous voyions justement une proportion nouvelle qui n'existait pas les années précédentes, qui est cette vente de terrains par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par conséquent, un quart de ces recettes d'investissement permet, à proportion, d'éviter le recours à un emprunt du même montant, un emprunt inscrit au maximum à 2,5 millions d'euros et qui aurait pu se porter à 4 millions d'euros. Il est vrai que l'on désendette la Ville, mais c'est vraiment grâce à cette vente exceptionnelle qui tombe à point nommé.

Nous avons donc cette manne financière qui permet d'équilibrer les comptes pour 2025. Cela pose tout de même le problème de ce qui adviendra pour les années futures. Comme il est également précisé dans le rapport, nous avons un effet ciseau avec des dépenses de fonctionnement qui ont tendance à augmenter, des recettes de fonctionnement qui ont tendance à décroître. Finalement, lors du ROB de l'année précédente, nous avons prévu cette baisse de l'épargne nette aux alentours de 0,5 million d'euros et pour l'année suivante, elle était même prévue aux alentours de 0,3 million d'euros. Nous avons vraiment cette baisse structurelle de l'épargne et elle pose question pour la suite.

Le but de ce rapport était de débattre. Ce sont des remarques concernant plusieurs de ces points, dont certains ont été présentés, d'autres non, que je voulais porter à votre connaissance et au débat.

M. le Maire : Merci, Monsieur GOMET. Vous portez à connaissance plus d'un élément que j'ai donné pendant le rapport d'orientations budgétaires, comme l'ensemble de votre intervention. Vous la dites simplement différemment.

D'abord, s'agissant de votre premier point sur l'érosion de l'épargne nette, premièrement, nous le savions. Deuxièmement, nous la subissons. Pour l'immense majorité, sauf apport pour le financement des écoles nouvelles et du pôle universitaire, ces dépenses nous tombent dessus depuis plusieurs années soit par décision de l'État, soit à cause d'une conjoncture nationale et internationale qui fait que, que ce soit l'inflation, l'augmentation des prix globalement des matériaux liée au conflit en Ukraine ou pas, que ce soit les augmentations de nos personnels si c'est aussi une décision de l'État, et que nous subissons, comme toutes les collectivités subissent ces charges supplémentaires globalement. Ce que nous avons fait d'important, me semble-t-il, c'est le plan d'économie d'énergies et d'augmenter, d'aller encore plus

loin dans notre politique d'investissement qui permet d'agir sur la réduction des charges de fonctionnement, notamment énergétiques, comme nous l'avons fait avec différents bâtiments publics par ailleurs.

Par conséquent, cette situation, cette érosion de l'épargne brute est un phénomène qui touche toutes les communes d'une certaine strate. Même si globalement, toutes sont touchées, certaines communes, notamment les plus petites, ont des charges de fonctionnement moins importantes, parce qu'elles ont peu d'équipements. Néanmoins, globalement, si vous connaissez des collectivités qui connaissent une augmentation de leur épargne brute en dehors d'un phénomène tout à fait exceptionnel d'une année, comme nous avons par rapport aux zones économiques cette année, il faudra me donner leur nom. Nous partons demain avec quelques élus au Congrès des Maires à Paris, nous savons très bien que partout, il y a une érosion de l'épargne des collectivités, c'est-à-dire de leurs moyens, de leurs financements, de ce qu'elles peuvent ensuite réinvestir par des décisions qui, la plupart du temps, échappent à leurs décisions propres.

Ensuite, je voudrais évoquer un autre point de prudence. Concernant l'épargne nette telle que vous l'avez affichée et évoquée, vous êtes beaucoup revenu sur ces 551 000 euros d'épargne nette projetés. D'abord, il s'agit à la fois d'une prévision, ensuite, elle ne tient pas forcément compte à ce stade véritablement des résultats du compte administratif de 2024, c'est-à-dire de la fin de l'année qui va se terminer ici. Quel sera notre niveau de dépenses de fonctionnement par rapport à nos recettes ? Nous le verrons en juin. J'ai envie de dire, Monsieur GOMET, qu'il s'agit plutôt de faire une analyse essentiellement — et je l'ai toujours dit — de compte administratif à compte administratif, et pas de budget. C'est important de le rappeler. D'ailleurs, ce n'est plus le compte administratif, mais le Compte Financier Unique que nous verrons au mois de juin.

Je suis assez prudent et les collègues le savent, puisque nous avons parfois ce débat. À chaque fois, notre présentation prévisionnelle de nos épargnes à cette date, au mois de novembre, en gros un mois avant la présentation du budget, est généralement plutôt pessimiste, parce que nous sommes prudents. Si nous présentions une épargne trop importante ici, au moment du budget, cela voudrait dire que nous construirions un budget avec potentiellement une surévaluation de nos capacités que nous paierions ensuite négativement en fin d'année, et moment du constat des comptes. C'est le point important.

Ensuite, s'agissant de la question des zones économiques, ce n'est pas un cadeau, ni un joker ni quoi que ce soit. Je rappelle tout de même que nous sommes propriétaires de ces terrains, Monsieur GOMET. Ils ont simplement été mis en gestion de par la loi à l'Agglomération. D'ailleurs, la meilleure preuve de tout cela est que l'argent ne revenait pas dans les caisses de l'Agglomération, mais dans les caisses de la commune par transfert de l'Agglomération à la Ville à chaque vente. Ils sont donc à nous. C'est notre patrimoine. Quand vous dites que c'est 70 % du coût, oui, parce que la Ville de Dole, par effet de centralité, d'importance, a évidemment beaucoup plus de terrains que certaines autres petites communes de l'Agglomération qui ont peu de zones économiques. De toute façon, ce point ne change rien, c'est-à-dire que cet argent ne tombe pas du ciel et serait arrivé dans les caisses de la Ville à un moment ou à un autre, mais il tombe simplement maintenant, parce que l'Agglomération a les moyens d'anticiper, qu'elle souhaite le faire. Je répète que Dole n'est pas la seule bénéficiaire de cette décision.

Enfin, un dernier point me semble important. Si nous n'avions pas eu cet argent anticipé pour préparer le budget 2025, je vais vous dire tout de suite ce que nous aurions fait. D'abord, c'est ce que nous avions prévu de faire. Il y a des investissements, non pas que nous n'aurions pas faits, mais que nous aurions financés autrement, et je pense notamment à La Commanderie. Au lieu que la SPL (Société Publique Locale) Hello Dole emprunte, c'est-à-dire qu'elle achète de l'argent, ce qui a un coût, pour payer l'investissement sur un certain nombre d'années, la collectivité conduira bien cet investissement, parce qu'elle a cette recette de l'Agglomération. C'est assez simple. S'il n'y avait pas cette recette, nous aurions fait autrement pour financer certains investissements prévus sur notre budget en direct, si je puis dire. Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner par rapport à votre intervention.

Ceci étant, je vous rejoins sur le constat de la réduction de l'épargne brute et nette. Ce phénomène est national, il interroge sur le financement des collectivités sur leur marge de manœuvre future, tout en sachant que les collectivités municipales, comme communautaires, gardent le pouvoir de la question des taux de fiscalité, d'agir dessus pour des recettes nouvelles, mais nous avons fait le choix dans ce mandat de ne pas toucher à la fiscalité malgré toutes les augmentations qui nous arrivent, parce que nous avons encore la possibilité d'éviter une double peine aux Dolois, c'est-à-dire à la fois une augmentation de leur taux et de leur base.

Qu'en sera-t-il pour l'avenir ? C'est une belle question. Avec l'expérience, j'ai appris à être prudent et savoir qu'une situation pessimiste ou optimiste avait vite fait de se retourner différemment, parce que telle ou telle chose faisait que les décisions nationales, internationales, ou autres faisaient que les choses s'inversaient ou étaient différentes. Je crois que le but est de se dire « prenons les budgets un par un en fonction des décisions ». Il y aura peut-être des évolutions des financements des collectivités dans les

années à venir. Nous entrons plutôt dans un cycle non pas de plus grande sobriété uniquement sur un certain nombre de politiques, notamment écologiques ou autres, mais sur une sobriété plus globale de plus grandes difficultés, de moins grands investissements pour l'avenir pour nos collectivités, de plus grandes difficultés de gestion. Néanmoins, le gouvernement sait que, quels que soient les gouvernements de toute façon, les temps seront plus compliqués et plus rigoureux.

Quel est l'élément positif dans tout cela ? Parce qu'il y en a. Il y a notamment le mouvement opéré de désendettement. Nous serons probablement moins riches. Nous devons savoir baisser notre endettement, parce que nous devons continuer à rembourser nos emprunts. Je l'ai toujours dit, parce que ce n'est pas nouveau. Nous avons désendetté de 1 million d'euros il y a deux ans, je crois. Je vous avais dit « la crise arrive. Nous avons moins de ressources. Nous devons donc avoir moins d'endettement ». Nous poursuivons ce processus de désendettement, nous l'amplifions, parce que nous voulons être attentifs aux finances de la collectivité. Garder le même encours de dettes avec moins de ressources, c'est comme un ménage qui viendrait à avoir autant de dettes alors qu'il a des salaires en moins tous les mois. C'est une philosophie assez simple et compréhensible pour tous.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur le Président.

M. FICHÈRE : Je voulais simplement compléter. Je ne vais pas revenir sur l'épargne brute et l'épargne nette, cela a été expliqué. Nous pouvons observer que nous n'avons plus de recettes dynamiques, ce qui n'est pas nouveau. C'est vrai que l'année 2023 était une exception, parce que nous avons eu une augmentation importante des bases fiscales, ce qui nous a donné un peu d'air. Sinon, nous sommes dans une logique constante et continue. Comme cela a été rappelé, nous avons fait quatre écoles. Nous finançons aussi ces gros investissements par le biais de nos dépenses de fonctionnement. C'est un choix. Ce n'est donc pas une surprise, c'était dans nos perspectives, dans nos trajectoires.

Pour revenir sur les terrains des zones économiques, je voudrais bien que ce soit clair. Il est vrai qu'entretemps, il y a tout de même le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), élément fondamental qui fait que cela nous complique fortement les choses au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour avoir de l'offre en termes de terrain. Nous souhaitons pouvoir maîtriser nos zones économiques plus rapidement que ce qui était pressenti au départ, parce que nous travaillons sur des hypothèses aujourd'hui, et nous ne sommes pas les seuls, nous sommes de nombreuses collectivités à réfléchir sur ces systèmes, en disant « plutôt que de vendre des terrains, il vaudrait peut-être mieux les mettre en bail emphytéotique en bail à construction sur du long terme. » Or nous ne pouvons le faire que si nous sommes propriétaires des biens. Aujourd'hui, nous avons ces engagements pris par rapport aux collectivités titulaires de zones. Nous réglerons donc ce problème grâce à cela. Cela fait partie des éléments de maîtrise du foncier par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DRUET.

M. DRUET : Je voulais rebondir par rapport à votre remarque sur les travaux de La Commanderie. Je m'étais fait la même réflexion en lisant le rapport. Je croyais que l'avantage d'avoir cette SPL était que nous pouvions lui faire faire des prêts pour les travaux afin que la municipalité n'ait pas à engager ces sommes. Nous parlons de budget avec prudence. Je me demandais pourquoi ne pas utiliser la SPL et garder cet argent pour autre chose justement, plutôt que de faire les travaux en coûts directs ?

J'ai une autre question. Nous avons eu un débat il y a quelque temps sur les loyers du pôle universitaire. Nous avons parlé de subventions éventuelles que nous pouvions avoir. Honnêtement, je n'ai pas vu dans le rapport si vous en parliez. Avez-vous des éléments à nous fournir sur des demandes de subventions qui auraient été accordées sur les exercices 2024 ou 2025 ? Je vous remercie.

M. le Maire : Sur le premier point concernant le financement des travaux de La Commanderie, il y a d'abord la recette de la vente des terrains et le remboursement anticipé de l'Agglomération. Cet élément permet de financer un certain nombre de travaux. Les financements ne sont pas fléchés, mais dans la mesure où nous avons cette recette, évitons d'acheter de l'argent, parce que cela coûte. Si les taux étaient, comme il y a trois, quatre ou cinq ans à 0,2, 0,5 ou 0,6 %, je ne vous tiendrais pas ce discours. Aujourd'hui, les taux sont autour de 3 ou 3,5 %. C'est la raison pour laquelle nous n'utilisons pas un emprunt que la SPL Hello Dole aurait contracté pour financer cela, parce que nous avons la possibilité de le faire. Voilà la réponse sur ce point.

Ensuite, vous m'avez interrogé sur un autre point concernant les loyers du pôle universitaire. Ils sont aujourd'hui chiffrés à 100 000 euros. C'est une prévision, parce qu'il reste potentiellement des financeurs. Nous avons interrogé le Département, la SPL Grand Dole Développement 39 (G2D39) ayant sollicité le Conseil Départemental sur le sujet. Il y a donc eu un travail de commission et il y aura une séance au Département qui votera, ou non, une proposition. Je ne peux pas vous en dire plus dans la mesure où ce n'est pas voté.

En revanche, l'État s'est engagé — il s'est même plus qu'engagé, puisque c'est définitif — sur une aide importante, lorsque le préfet de Région était venu, de 790 000 euros pour ce dossier. Cela signifie que nous prenons le coût global de l'opération, nous déduisons ces 790 000 euros et j'espère que demain, nous déduirons également une subvention du Département. Je le dis aussi par rapport à la Région qui avait été interrogée. Elle a préféré, avec notre accord et en accord commun, nous accompagner sur le parc public à hauteur de 800 000 euros, ce qui est voté, signé, et ne pas aller sur le pôle universitaire, parce que nous avons déjà entamé les discussions et les signatures entre l'ensemble des communautés de communes au sein du Pays Dolois qui porte la contractualisation entre la Région et ses territoires. Voilà pour les réponses.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur GOMET.

M. GOMET : Merci. Je voulais préciser quelques points. J'entends bien, et j'avais même introduit mon propos en évoquant les difficultés, le fait que toutes les collectivités sont soumises aux mêmes difficultés concernant leur épargne. Je voulais surtout mettre en avant le fait que nous n'étions pas sur des chiffres vraiment à la marge, mais ils pouvaient être importants quant à cette érosion et surtout, ils s'inscrivaient dans la durée.

S'agissant des ZAE, j'entends bien que les terrains appartiennent à la Ville et que l'argent revient à la Ville. Néanmoins, je voulais dire que cela tombait plutôt bien et que cela ne serait qu'une seule fois. C'est aussi cela qu'il faut avoir en tête.

Enfin, je dis que si cet argent n'existait pas, cela aurait pu se transformer en emprunt. Je refaisais le calcul pour essayer de voir quelle aurait été la capacité de désendettement s'il avait fallu emprunter 2 millions d'euros. J'ai l'impression qu'il y a une erreur dans le chiffre qui nous a été communiqué concernant..

M. le Maire : Attendez. Pourquoi voulez-vous emprunter 2 millions d'euros ?

M. GOMET : Ce serait pour remplacer les revenus des ventes de terrains.

M. le Maire : Il n'y avait pas besoin de faire un emprunt de 2 millions d'euros dans la mesure où nous n'aurions pas engagé une dépense en face d'un tel montant.

M. GOMET : Il n'empêche que je voulais faire le calcul pour mieux comprendre. En faisant ce calcul, j'ai l'impression qu'il y a une erreur dans la capacité de désendettement annoncée sur le prévisionnel 2025. Vous allez peut-être me détromper. En tout cas, je l'espère. Je suis en page 29 du rapport d'orientations budgétaires qui n'est pas tout à fait le même document que celui qui nous est présenté. En effet, avec 35,8 millions d'euros et une épargne brute de 4 021 000 euros, j'arrive à presque 9 ans et non 7,5 ans.

M. FICHÈRE : Le nombre d'années est normalisé. Je ne sais donc pas exactement ce que l'on met au numérateur et au dénominateur.

M. GOMET : En tout cas, ce calcul fonctionne pour les autres années.

M. le Maire : Il y a peut-être une erreur. Encore une fois, c'est du prévisionnel. Il ne faut pas oublier une chose importante que je rappelle. Pour tout ce qui concerne le débat d'orientations budgétaires comme le budget, ce ne sont pas des chiffres réels. Ce sont des prévisions. Seul compte le compte administratif, et au compte administratif, les chiffres sont toujours les bons, puisqu'il s'agit de l'exécution budgétaire réelle. C'est le premier point.

Deuxièmement, je rappelle que la capacité d'autofinancement brute comme nette ne tient pas compte des résultats de l'année 2024. C'est pour cela que chaque année, nous sommes sur des niveaux beaucoup plus faibles que 9 ans, soit à 6 ou 7 ans de capacité de désendettement. Une fois que la réalité budgétaire est exécutée, elle est toujours bien meilleure que nos prévisions, parce que, comme je le dis à chaque fois, nous veillons toujours à être plus pessimistes de manière à nous laisser des marges de manœuvre et ne pas être en difficulté si l'année était plus mauvaise que prévu pour différentes raisons.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Madame BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais apporter un complément d'information sur le transfert des zones d'activités économiques, parce qu'il semble y avoir un malentendu. Je vous rappelle que le transfert s'est fait avec l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2018 et qu'à l'époque, la Ville aurait pu exiger que toutes les parcelles lui soient rémunérées à ce moment-là, c'est-à-dire qu'elle aurait pu exiger, en 2018, avoir le montant évalué de ces zones d'activités économiques. Nous avons passé une convention avec toutes les communes concernées sur l'étalement, c'est-à-dire que nous avons décidé, avec l'accord de tous les

maires, que les parcelles seraient vendues au fur et à mesure. Chaque année, lorsque nous avons vendu des parcelles sur la Ville de Dole, nous avons rémunéré la Ville. J'ai l'impression qu'il y a un malentendu lorsque vous dites qu'il y a une manne financière. La Ville aurait pu exiger cette manne financière en 2018.

M. le Maire : Merci de cette précision tout à fait juste sur ces zones économiques. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ce rapport d'orientations budgétaires est approuvé, moins 6 oppositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 6 oppositions, approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 6. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 06 : AVENANT N° 3 A LA CONCESSION DE SERVICES AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 – MJC ET ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

DCM-2024-085

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. C'est plutôt une bonne nouvelle. Au vu de l'exploitation actuelle des bâtiments situés rue Sombardier abritant la MJC et l'École des Beaux-Arts, il est proposé de réviser l'équilibre général de la concession, permettant ainsi d'envisager une baisse de loyer, à savoir :

- le loyer 2024 de la MJC à 24 000 euros TTC ;
- le loyer 2024 de l'École des Beaux-Arts à 27 600 euros TTC ;
- avec une indexation annuelle en évolution de 1 % par an.

Le loyer global qui était jusque-là de 88 439 euros TTC diminuerait ainsi d'environ 37 000 euros par an pour le budget de la Ville.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la concession de services avec la SPL G2D39 pour la MJC et l'École des Beaux-Arts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? J'aurais dû préciser auparavant que les élus administrateurs de la SPL ne prennent pas part au vote, à savoir Messieurs Jean-Baptiste GAGNOUX, Jean-Pascal FICHÈRE, Stéphane CHAMPANHET, Mohamed MBITEL, Mesdames Nathalie JEANNET, Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE et Laetitia JARROT-MERMET. Ce rapport est approuvé, moins ces personnes qui ne participent pas au vote. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 7 non-participations au vote, approuve le projet d'avenant n° 3 à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39, MJC et École des Beaux-Arts.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 7. La parole est à Madame Blandine CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 07 : AVENANT N° 3 A LA CONCESSION DE TRAVAUX AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 – HALTE-GARDERIE

DCM-2024-086

Mme CRETIN-MAITENAZ : Merci, Monsieur le Maire.

Au vu de l'exploitation actuelle de la halte-garderie, il est proposé de réviser l'équilibre général de la concession, permettant ainsi d'envisager une baisse de loyer, à savoir :

- loyer 2024 : 51 600 € TTC ;
- indexation annuelle : évolution de 1 % par an.

Le loyer, qui était de 59 764 euros TTC en 2023, diminuerait ainsi d'environ 8 000 euros par an pour le budget de la Ville. Par ailleurs, suite à une imprécision détectée dans la rédaction du contrat initial, il est proposé de préciser que la durée de la concession (20 années en l'espèce) s'entend à compter de la date de livraison de l'équipement.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la concession de services avec la SPL G2D39 pour la Halte-garderie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Les mêmes personnes que j'ai citées dans le rapport précédent ne participent pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 7 non-participations au vote, approuve le projet d'avenant n° 3 à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39, Halte-garderie.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 8. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 08 : AVENANT N° 4 A LA CONCESSION DE TRAVAUX AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 – CUISINE CENTRALE

DCM-2024-087

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire.

Au vu de l'exploitation actuelle de la Cuisine centrale, il est proposé de réviser l'équilibre général de la concession, permettant ainsi d'envisager une baisse de loyer au bénéfice du Syndicat Mixte de la Grande Tablée, à savoir :

- loyer 2024 : 111 000 euros HT ;
- indexation annuelle : évolution de 1 % par an.

Le loyer (135 880 euros HT en 2023) diminuerait ainsi d'environ 26 000 euros HT par an pour le budget du Syndicat Mixte de la Grande Tablée.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n° 4 à la concession de services avec la SPL G2D39 pour la Cuisine centrale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Les mêmes personnes ne participent pas au vote que pour le rapport précédent. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 7 non-participations au vote, approuve le projet d'avenant n° 4 à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39, Cuisine centrale.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 9.

RAPPORT N° 09 : AVENANTS AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 - CŒUR DE VILLE ET 25 GRANDE RUE

DCM-2024-088

M. le Maire : C'est la même logique à chaque fois. Nous retravaillons nos financements et nos loyers. La parole est à Mathieu BERTHAUD.

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Maire.

Le présent avenant a vocation à réviser le périmètre de la concession de services Cœur de Ville afin d'avoir une vision d'ensemble sur la redynamisation du centre-ville, en actant les changements de gestion suivants :

- regroupement dans un même contrat de l'ensemble des biens immobiliers confiés à la SPL et situés dans le périmètre Cœur de Ville ;
- par conséquent, intégration du local situé 25 Grande Rue, objet d'un précédent contrat de concession (lequel sera clôturé) ;

- allongement de la durée de la concession de 20 à 25 ans dans un souci de bonne gestion afin d'avoir un meilleur amortissement des biens et de bonnes conditions d'emprunt, notamment en cas de nouvelles acquisitions.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de valider la clôture du contrat de concession de services relatif au seul bien immobilier situé au 25 Grande Rue ;
- d'approuver le projet d'avenant n° 11 à la concession de services « Cœur de Ville », prévoyant :
 - o d'une part l'intégration de la gestion du 25 Grande Rue dans le périmètre de cette concession ;
 - o d'autre part l'allongement de cinq années supplémentaires de cette concession ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents avenants ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Serait-il possible de rappeler au sein de ce Conseil l'usage de ce bien immobilier justement situé au 25 Grande Rue ?

M. le Maire : Oui. Je ne connais pas tous les commerces, mais j'ai l'information sous les yeux. Je vais donc vous le dire. C'est l'ancienne maison du projet « Cœur de Ville » qui s'appelle le Delta.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Les mêmes personnes membres du Conseil d'Administration de la SPL ne participent pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 7 non-participations au vote, approuve le projet d'avenant n° 11 à la concession de services « Cœur de Ville », prévoyant :

- d'une part l'intégration de la gestion du 25 Grande Rue dans le périmètre de cette concession ;
- d'autre part l'allongement de cinq années supplémentaires de cette concession.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 10 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ARTISANS DU MONDE » POUR L'ANNEE 2024

DCM-2024-089

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire.

Une subvention de 600 euros avait été allouée par délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2024 au profit de la plateforme doloise des associations de solidarité internationale. Toutefois, un collectif d'association ne peut avoir de numéro de SIRET, indispensable pour le versement d'une subvention. Il convient donc d'annuler la subvention votée au profit de la plateforme doloise, et de la remplacer par une subvention de 600 euros au profit d'Artisans du Monde, association adhérent à ladite plateforme.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement de la subvention de 600 euros à l'association « Artisans du Monde » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement de la subvention de 600 euros à l'association « Artisans du Monde » pour l'année 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 11. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DCM-2024-090

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2024, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et des suppressions de poste.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de créer à compter du 1^{er} décembre 2024 :
 - o un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet ;
 - o un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - o un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet ;
- de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2024 :
 - o un poste de rédacteur à temps complet ;
 - o un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps complet ;
 - o un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : J'ai une question. Il serait intéressant pour les années suivantes d'avoir communication des lignes directrices de gestion ainsi que des avis des Comités Sociaux Territoriaux (CST) qui fixent les taux de promotion au sein de notre collectivité justement pour savoir comment est évaluée la valeur professionnelle de nos agents, donc leurs évolutions de carrière.

C'est une demande que je formule, Madame MANGIN, d'avoir communication de ces documents pour la suite pour pouvoir apprécier comment cette évolution professionnelle et cette valeur professionnelle sont estimées.

Mme MANGIN : Une CAP (Commission Administrative Paritaire) se tient. Les chefs de service font leur rapport sur les agents promouvables. Nous tenons compte de ces observations afin de déterminer qui est promuable. Je ne sais pas si ces documents peuvent être communiqués. On me dit qu'ils le sont. Nous en reparlerons. J'en prends note.

M. BOUTELOUP : Merci.

M. le Maire : Merci pour ce sujet, sachant que ces lignes directrices ont été passées l'an dernier. Rappelez-vous, il y avait une délibération sur le sujet en Conseil.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. BOUTELOUP : C'est en lien avec la délibération. Tout à l'heure, vous disiez que les agents contractuels bénéficiaient d'une évolution de carrière. Je serais curieux de savoir comment ces contractuels, donc non-titulaires, peuvent avoir une évolution de rémunération et de grade. Comment procédez-vous ?

M. le Maire : Madame MANGIN, pour la réponse.

Mme MANGIN : Nous procédons de la même façon, avec un rapport du chef de service.

M. BOUTELOUP : Merci.

M. le Maire : J'attire quand même votre attention sur ce point. Lorsque l'on est contractuel, cela ne veut pas dire que l'on est en CDD éternellement, sans aucune évolution et sans bénéficier d'aucune évolution salariale.

Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications du tableau des effectifs comme précisé ci-dessus.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 12. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.

RAPPORT N° 12 : CESSION D'UN APPARTEMENT RUE PASTEUR

DCM-2024-091

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire.

Par décision du Maire du 23 décembre 2022, la commune a accepté le legs universel établi par Monsieur Pierre BAILLY, qui comptait à ses actifs un appartement sis 21 rue Pasteur. La Ville n'ayant aucun usage potentiel de ce bien, notamment pour une mission de service public, il a été acté par délibération du 19 juin 2023 de procéder à sa vente par adjudication. Dans un souci de raccourcissement des délais et de simplification des démarches administratives, le bien a finalement été proposé à la vente amiable en septembre 2024. Plusieurs visites de l'appartement ont été réalisées et l'offre d'achat de Madame et Monsieur GAINET au prix de 175 000 euros est la plus intéressante.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de l'appartement, sis 21 rue Pasteur ainsi que le garage et la cave, à Monsieur et Madame GAINET demeurant à Dole, moyennant le prix de 175 000 euros net ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur le sujet ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai une question, mais je ne sais pas si vous aurez la réponse, ces personnes achetant sans emprunt. Savons-nous si c'est pour une résidence principale ou pour une location Airbnb sachant que rue Pasteur, il y a déjà de nombreuses locations de ce genre ?

M. le Maire : Je n'en ai aucune idée. De toute façon, même si nous posons la question, il ne nous appartiendrait pas de juger ni de décider sur le sujet.

Mme JARROT-MERMET : Ce n'est pas pour juger, mais pour information. S'il y avait eu un prêt à la banque, je pense que nous le saurions, les prêts étant différents. Je vous remercie.

M. le Maire : S'il y avait un prêt à la banque, nous n'aurions pas non plus à demander la copie du prêt. Je n'ouvre pas le débat sur Airbnb. Nous l'avons déjà fait ici. Je rappelle tout de même qu'à ce stade, nous n'avons aucun pouvoir sur le sujet même si c'est peut-être en train d'évoluer.

Y a-t-il d'autres questions ? Je voudrais remercier une nouvelle fois notre généreux donateur Monsieur BAILLY qui a fait ce choix par testament. J'aimerais que nous ayons une pensée pour lui, puisqu'il a à la fois cédé l'appartement, ses biens, ce qu'il y avait sur son compte en banque. Il a souhaité remercier aussi financièrement la personne qui, pendant plusieurs années, s'était occupée de lui. Il y a une question de Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je profite de l'hommage que vous faites pour proposer qu'une rue ou une place porte le nom de ce généreux donateur.

M. le Maire : Nous y réfléchissons, mais il ne faudra pas me faire un procès comme quoi ce n'est pas un nom féminin, comme vous le faites parfois. Sinon, nous serons dans le monde des contradictions.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de l'appartement, sis 21 rue Pasteur ainsi que le garage et la cave, à Monsieur et Madame GAINET demeurant à Dole, moyennant le prix de 175 000 euros net.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Philippe JABOVISTE.

RAPPORT N° 13 : ACQUISITION D'UN TERRAIN AVENUE DU GENERAL BETHOUART

DCM-2024-092

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire.

Parmi l'ensemble des orientations ressortant de l'étude globale de définition sur la zone dite « portuaire », il apparaît nécessaire de maîtriser les terrains non bâtis qui permettraient, entre autres destinations, d'assurer une liaison modes doux entre la rue Costes et Bellonte et l'avenue du Général Béthouart.

À l'issue de divers contacts avec les propriétaires de la parcelle, que vous voyez entourée en rouge, où était édifié le restaurant « Le Lion d'Or » qui a subi un incendie et qui doit être à ce jour démolie, un accord est intervenu sur une cession au profit de la collectivité au prix de 150 000 euros en l'état.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à la société IMMO PL 102, dont le siège social est situé à Saint-Priest, de la parcelle, que vous voyez à l'écran, cadastrée section CR 285 d'une superficie de 2 783 mètres carrés, moyennant le prix de 150 000 euros net vendeur ;
- de préciser que la démolition de l'ancien bâti incendié est à la charge de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. Il s'agit d'une opportunité, parce que d'abord, c'est une verrue à cet endroit. Je rappelle tout de même, comme cela a été évoqué, que la propriété annexe est à nous, ce qui nous permettra de maîtriser l'ensemble de ce tènement foncier.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je voudrais rappeler que nous évoquons un investissement, dont nous ne connaissons pas encore le coût total. Comme l'évoque notre collègue, le bâtiment qui a pris feu est à démolir. Or, le montant de cette dépense n'est pas encore connu. D'ailleurs, ma collègue Laetitia JARROT-MERMET a posé la question en commission et n'a pas eu de réponse à ce sujet. Serait-il possible d'avoir communication de cette information quant au coût de cette démolition nécessaire ?

M. le Maire : Tout à fait. Nous vous le communiquerons sans difficulté dès que nous l'aurons.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition à la société IMMO PL 102, dont le siège social est situé à Saint-Priest, de la parcelle cadastrée section CR 285 d'une superficie de 2 783 mètres carrés, moyennant le prix de 150 000 euros net vendeur et précise que la démolition de l'ancien bâti incendié est à la charge de la Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Mohamed MBITEL.

RAPPORT N° 14 : ACQUISITION DE BATIMENTS RUE DES TEMPLIERS

DCM-2024-093

M. MBITEL : Merci, Monsieur le Maire.

La société Franc-Comtoise de Confort, installée avenue du Maréchal Juin et rue des Templiers, a récemment emménagé dans ses nouveaux locaux sur la zone des Grandes Epenottes. De son côté, la Ville porte un intérêt particulier au bâtiment de l'ancienne forge, rue des Templiers ainsi qu'à celui qui le jouxte, compte tenu de leur emplacement en entrée de ville, en bordure du Doubs, à proximité de La Commanderie et tous deux situés dans le secteur Rive Gauche en plein développement.

Après différents échanges intervenus entre la Ville et la SCI Le Villey, propriétaire des locaux occupés par la Franc-Comtoise, il a été convenu qu'une transaction pouvait intervenir pour les deux bâtis sis rue des Templiers.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à la SCI Le Villey, dont le siège social se situe à Dole, des bâtiments situés 17 rue des Templiers et cadastrés section BY 173 et 446, d'une superficie totale de 1 739 mètres carrés, moyennant le prix de 250 000 euros net vendeur pour l'ensemble ;
- de préciser que les frais de raccordement aux réseaux sont à la charge de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

M. le Maire : C'est une opportunité. C'est un secteur stratégique en pleine évolution, qui n'est pas en pleine évolution depuis cette année. Je rappelle tout ce qui a été fait dans les mandats de Gilbert BARBIER autour de La Commanderie et dans ce secteur.

Le secteur de l'ancien bâtiment de la Franc-Comtoise se vend aujourd'hui. Il y a plusieurs éléments. La station d'essence sur laquelle nous étions aussi candidats pour la racheter va rester propriété de la SCI Le Villey et le bâtiment principal de la Franc-Comtoise semble être en voie de vente pour de la restauration. Il restait notamment ces différents bâtiments qui présentent l'avantage d'être assez important en termes de foncier, d'être à proximité de La Commanderie. Il nous restera ensuite à voir ce que nous en ferons. Nous verrons bien. Il y a plusieurs possibilités. En tout état de cause, compte tenu de l'endroit qui est en transformation avec le multiplexe (cinéma) et la proximité de La Commanderie, il fallait nous saisir de cette opportunité de vente, ce que nous faisons.

Y a-t-il des questions ou des observations à cet effet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition à la SCI Le Villey, dont le siège social se situe à Dole, des bâtiments situés 17 rue des Templiers et cadastrés section BY 173 et 446, d'une superficie totale de 1 739 mètres carrés, moyennant le prix de 250 000 euros net vendeur pour l'ensemble et précise que les frais de raccordement aux réseaux sont à la charge de la Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 15. La parole est à Catherine NONNOTTE-BOUTON.

RAPPORT N° 15 : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2025

DCM-2024-094

Mme NONNOTTE-BOUTON : Merci, Monsieur le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de déroger à l'obligation de repos dominical, en accord avec la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la limite de 8 fois pour l'année civile 2025, à savoir :

- le 12 janvier pour le premier dimanche des soldes d'hiver ;*
- le 8 juin dans le cadre de Cirque et Fanfares ;*
- le 28 septembre dans le cadre du Weekend gourmand du Chat Perché ;*
- les 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre pour les fêtes de fin d'année.*

M. le Maire : Merci. Comme cela a été rappelé, c'est fait en lien avec l'Office de Commerce. Nous avons aussi l'avis conforme du Conseil Communautaire. Y a-t-il des questions ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Chers collègues, il convient de rappeler qu'un commerce, quelle que soit la nature de son activité et de sa localisation, peut ouvrir le dimanche sans autorisation préalable à la condition qu'aucun salarié ne soit requis pour cette ouverture. Il convient de rappeler aussi que le repos hebdomadaire et dominical a été institué par la loi du 13 juillet 1906 en faveur des salariés, de l'industrie et du commerce. Toujours en vigueur, même si des aménagements de la loi permettent aujourd'hui des dérogations sous certaines conditions, ce droit constitue à la fois un acquis social et une règle d'ordre public inscrite dans le Code du travail.

Il est proposé ce soir au Conseil Municipal de voter l'autorisation de déroger à cette règle à 8 reprises pour l'année 2025. Certes, les aménagements de la loi prévoient de pouvoir déroger jusqu'à 12 dimanches par an. Nous pourrions donc nous réjouir de la proposition faite uniquement de 8 dimanches du maire. Or, ce nombre même de 8 nous interpelle et nous invite à penser que c'est encore beaucoup trop et que nous pourrions faire mieux pour protéger davantage les droits des salariés.

Je vais reprendre le calendrier proposé en commençant par la fin. Ce sont 5 dimanches réservés aux fêtes de fin d'année, à « la magie de Noël », dont un dès le mois de novembre, Noël et le Nouvel An se résumant dans notre société capitaliste à devoir consommer, consommer toujours plus. Le débat de ce soir n'est pas de discuter sur la question du consumérisme suffisant ou trop exacerbé, mais nous pourrions nous poser la question de quel monde nous voulons. Il serait vain de croire que Dole pourrait échapper à cette frénésie, seule, sans mettre en péril la vie de nos commerces. Pour autant, ce sont 5 dimanches, alors que 4 ou 3 suffiraient peut-être.

Dimanche 12 janvier, premier dimanche des soldes. À l'heure des ventes privées et des présoldes, des offres régulières, cela a-t-il encore du sens ?

Dimanche 8 juin, dans le cadre de Cirque et Fanfares. N'est-ce pas la fête des arts de la rue, un weekend placé sous le signe de l'accès à la culture pour tous et donc non une fête commerciale ?

Dimanche 28 septembre, dans le cadre du Weekend gourmand du Chat Perché qui prend aujourd'hui des allures de parc d'attractions de la gourmandise et de l'opulence gastronomique malgré tout destiné aux plus fortunés d'entre nous...

Rires de l'assemblée.

Nous sommes au Conseil Municipal. On a le droit d'exprimer des avis différents.

M. le Maire : *Continuez ! Continuez ! Allez-y, je vous en prie ! Je demande à chacun le silence pour que l'on écoute Madame JARROT-MERMET.*

Mme JARROT-MERMET : *Vous avez précisé lors de l'installation du Conseil Municipal des Jeunes que chacun pouvait s'exprimer. Je préciserais « sans jugement de la part des autres ».*

J'en profite ici pour rappeler que le revenu médian à Dole est de 21 070 euros selon les chiffres 2021 de l'INSEE, quand il est de 24 330 euros au niveau français.

Vous avez compris, chers collègues, qu'attachée au droit des salariés, au respect du jour de repos le dimanche favorisant la vie de famille, favorable à une politique réinventant une économie plus durable et résiliente, désirant une société où le vivant est placé au centre des préoccupations et non à la quête du profit, je voterai contre ce rapport, comme les autres années.

Je conclus en précisant que certains de mes collègues assis autour de moi feront de même, d'autres pas, mais je vous félicite qu'au sein de notre groupe de six élus n'appartenant pas à la majorité, nous ayons parfois des avis différents et que nous puissions les laisser s'exprimer de façon libre publiquement. Je vous remercie.

M. le Maire : *Au moins, c'est clair, ce qui est l'essentiel. C'est parfaitement clair. Vous avez le droit, Madame JARROT-MERMET de vos opinions et nous les respectons. Mais comprenez que tout le monde ne veut pas qu'il n'y ait rien sous le sapin et souhaite pouvoir participer à ce beau moment de communion entre toutes et tous, se retrouver ensemble au centre-ville de Dole, parce que ce n'est pas que du consumérisme. En effet, ce sont aussi tout simplement des moments de réunion à un moment où les gens sont tellement très divisés dans cette société. Plutôt que de rester chez eux, bouclés le dimanche, ils peuvent aussi avoir le droit de participer ensemble à différentes animations. C'est aussi cela, me semble-t-il, le vivre ensemble.*

Pour le reste, cela rejoint les propos de Madame HERRMANN en Conseil Communautaire. Cela nous donne des indications sur votre vision des choses, des événements, sur votre vision de la ville ou de l'agglomération qui est tout de même assez particulière, je dois le dire, et assez inquiétante. Je vous l'ai déjà dit au Conseil Communautaire. Je pense que les uns et les autres, partenaires associatifs, Doloises et Dolois, doivent se rendre compte de ce qu'il adviendrait de notre ville si vous étiez à la tête de la collectivité, avec cette suppression souhaitée de divers événements. Vu comment vous en parlez et comme vous le dites, je crois que cette ville serait bien triste. Voyez-vous, ce n'est pas notre vision et il n'est pas question que Dole échappe à cette nécessaire vitalité, comme toute ville, pour qu'elle puisse continuer tout simplement d'exister.

Y a-t-il d'autres observations ou questions ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : *Monsieur le Maire, j'ai peur d'entendre un jugement de valeur dans vos propos quant à l'intervention de Madame JARROT-MERMET. Je ne pense pas qu'elle soit opposée aux activités commerciales, pas plus que je pense que vous êtes opposé au droit des salariés. Je pense qu'il ne faut pas caricaturer. Par ailleurs, j'étais un peu étonné des éclats de rire après l'intervention de Madame JARROT-MERMET. Je vous avoue que cela me surprend, parce qu'elle a fait une belle intervention justement en rappelant notre attachement au droit des salariés. Cette position est tout à fait respectable et ne méritait pas, à mon sens, des éclats de rire.*

M. le Maire : *Vu la façon dont a été caricaturé le Weekend gourmand, je regrette, mais ce n'est pas notre opinion ni notre façon de voir. Que chacun assume les qualificatifs qu'il souhaite utiliser. C'est tout. Je ne soutiens pas — ce n'est absolument pas ma vision des choses et je le regrette — cette façon de pouvoir qualifier cet événement qui réunit des centaines de bénévoles, qui est une des plus belles vitrines de la ville à l'extérieur et pour les habitants, qui permet à tout le monde de se retrouver. Je regrette, vous qualifiez cela de « belle intervention ». C'est votre droit.*

Encore une fois, en rien de pouvoir estimer que c'est un bel événement pour notre ville ne vient en contradiction avec la volonté de cette majorité de défendre le droit du travail. Nous respectons le droit du travail. Il est encadré par la loi et nous respectons cette loi. Voyez-vous, je n'oublie pas non plus que toutes celles et tous ceux qui travaillent ces dimanches sont généralement bien mieux payés, et cela leur permet aussi d'acheter des cadeaux à leurs enfants. D'abord, ils le font sous le volontariat. J'entends que peut-être, parfois, certaines situations ne sont pas si volontaires que cela, mais c'est une extrême minorité. L'immense majorité va travailler aussi ces dimanches, parce qu'ils savent que cela va leur faire du gain de pouvoir d'achat.

Je pense que la bonne position sur ce sujet, me semble-t-il, est un équilibre. Cet équilibre est aussi encadré par la loi et c'est dans cette philosophie que la loi a imposé un maximum de 12 dimanches, ce qui est normal. Nous sommes à 8 à Dole. Nous sommes donc loin de dire « il faut y aller » concernant le

travail du dimanche dans tous les sens du terme. Très sincèrement, je n'ai jamais entendu aucun salarié des boutiques du centre-ville ou autres me dire « vous avez encore dérogé 8 fois dans l'année. On va être obligé de travailler. Quelle horreur ! » Non. Faites votre enquête, faites le tour de l'ensemble des salariés concernés. Faites un sondage. Allez les voir, la presse peut très bien le faire. Néanmoins, il ne s'agit pas d'en prendre un qui est d'accord et un autre qui ne l'est pas. Allez voir tous les salariés et vous verrez les réponses de celles et ceux qui sont concernés.

Je pense que nous sommes tout à fait raisonnables, comme chaque année. Au moins, ce débat a permis, entre la semaine dernière à l'Agglomération et ce soir au Conseil Municipal, de se faire une idée non pas de façon caricaturale, parce que vous tenez ces propos en disant qu'il y a trop de monde à ces événements. Il faut arrêter tout cela, parce que finalement, lorsque l'on dit qu'il y a trop de monde, avec les qualifications utilisées concernant le Weekend gourmand du Chat Perché... Encore une fois, je critique ces positions, parce que ce ne sont pas les nôtres, mais vous avez parfaitement le droit de les exprimer et je l'entends. D'ailleurs, il est plutôt sain que nous n'ayons pas le même point de vue sur tout, parce que si ce n'était pas le cas, il n'y aurait plus d'avis divergent ni d'alternance.

Néanmoins, à un moment donné, permettez-moi de vous poser cette question. Finalement, si vous, les six élus, étiez aux affaires, que feriez-vous du Weekend gourmand ? Continueriez-vous de le soutenir financièrement et logistiquement ?

Madame HERRMANN, quand vous dites qu'il y a trop d'événements à Dole, que c'est un vrai problème pour l'environnement et le climat, je me dis que si vous mettez en cohérence vos propos et vos positions, arrêtez-vous Cirque et Fanfares ? Réduisez-vous les animations ? Réduisez-vous les subventions aux associations ? Ce sont des questions que nous avons légitimement aussi le droit de nous poser.

Je ne comprends pas, en une semaine, et cela ne vient pas du même élu, mais de deux élus différents, une attaque aussi importante sur la politique événementielle. Vous pourriez peut-être répréciser vos positions pour que nous puissions essayer de comprendre, alors que l'on ne cesse de nous dire que la ville de Dole revit, qu'il y a des événements, qu'il y a toujours quelque chose, que c'est très bien. J'avoue que c'est assez incompréhensible et c'est pour cela que cela m'inquiète.

Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Je suis aussi contente de ces deux débats que nous avons eus, parce que cela montre clairement que nous avons deux visions de voir le monde. Pour autant, en temps et en heure, nous présenterons ce que nous ferions avec toutes ces fêtes, parce que nous y réfléchissons. Je suis également choquée des propos tenus par Monsieur LEFÈVRE qui dit aimer le tourisme de masse. Je regrette, je n'aime pas le tourisme de masse et je ne le souhaite pas pour la forêt de Chaux ni pour la vallée du Doubs. Je ne veux pas de ce monde et ce n'est pas celui que nous souhaitons défendre. En temps et en heure, nous nous expliquerons.

M. le Maire : Très bien, merci. C'est salutaire. Qu'il existe du tourisme de masse en France est une chose, mais nous sommes loin ici d'être un secteur de tourisme de masse, bien évidemment.

Jean-Philippe, souhaitez-tu intervenir ?

M. LEFÈVRE : Je n'ai pas de problème avec le peuple !

M. le Maire : Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Là, vraiment, c'est de la démagogie pure ! C'est comme la fois où j'ai relevé que les animations se passaient beaucoup en centre-ville, et Monsieur LEFÈVRE, vous m'aviez répondu « qu'est-ce que c'est que cela ? Les gens des quartiers ne pourraient-ils pas descendre en ville ? » Vous déformez complètement les propos. Vous retournez les choses. Intellectuellement, ce n'est pas honnête de procéder ainsi de mon point de vue.

Pour reprendre, si nous voulons aller jusqu'au bout du raisonnement, l'année dernière, dans la commission à laquelle je participe, nous nous étions émus d'une grande surface qui avait prévu d'ouvrir ses portes le 25 décembre et le 1^{er} janvier. À un moment donné, où s'arrête-t-on ?

M. le Maire : De quel établissement parlez-vous ?

Mme HERRMANN : C'était à Tavaux. Ne vous souvenez-vous pas ?

M. le Maire : Non !

Mme HERRMANN : Si ! Vous vérifierez. Cela avait fait les gros titres dans la presse.

M. le Maire : Oui, mais ce n'était pas autorisé. Nous sommes justement là pour encadrer les choses. C'est la puissance publique, étatique, ou de collectivité, bien évidemment. Sinon, vous trouveriez toujours des gens pour ouvrir 365 jours sur 365. D'ailleurs, certains le font, parce qu'ils ont le droit, parce que le type de commerce qu'ils ont le permet. Je pense à la restauration, la boulangerie ou autres.

Mme HERRMANN : Oui, bien sûr. Le responsable en question avait reculé, car cela paraissait énorme.

M. le Maire : Nous sommes d'accord.

Mme HERRMANN : C'est une vraie vision de la société que l'on a ou pas.

M. le Maire : Tout dépend où l'on met le curseur sur ces sujets. Visiblement, nous n'avons pas le même niveau de curseur sur le sujet.

Monsieur EMONIN, souhaitez-vous intervenir ?

M. EMONIN : Oui. Vous parlez de volontariat pour travailler le dimanche. Non ! On ne demande pas aux salariés s'ils veulent venir le dimanche. Généralement, ils n'ont pas franchement le choix. On peut difficilement refuser à son responsable, à son patron de ne pas venir le dimanche. Vous dites qu'ils gagnent plus. Je ne suis pas sûr, parce que généralement, il y a également un jour de repos qui précède le dimanche. Ils ne gagnent pas forcément plus. J'ai travaillé sept ans dans le commerce. Je peux vous dire que la magie de Noël m'ait passé justement à cause de cela. Quand on travaillait le dimanche, c'était très long, très dur. Ce n'est pas évident de supporter les clients lorsqu'ils viennent le dimanche soir à 18 heures en vous disant « vous fermez ? » Non ! Un dimanche ou deux, ce ne serait pas perdant. Merci.

M. le Maire : Merci. Monsieur DRUET.

M. DRUET : Nous avons eu un bon débat sur les dimanches...

M. le Maire : Pas que les dimanches !

M. DRUET : Oui, également sur le Chat Perché...

M. le Maire : Pas non plus que le Chat Perché. C'est plus large.

M. DRUET : Je termine, s'il vous plaît. Merci.

Nous avons fêté les dix ans du Chat Perché cette année. Cette manifestation est aujourd'hui d'une ampleur départementale, voire régionale, et elle attire du monde, certes. Après, il y a d'autres visions différentes autour de la table sur ce projet. En ce qui me concerne, je tiens à remercier les bénévoles qui travaillent sur cette manifestation, parce qu'ils s'investissent beaucoup. Mais ce n'est pas l'objectif de cette délibération. Je ferme la parenthèse sur le Chat Perché. Je soutiendrai ce rapport concernant les dérogations.

M. le Maire : Dont le dimanche du Weekend gourmand du Chat Perché !

M. DRUET : Oui, dont celui du Chat Perché, mais il n'y a pas que celui-là. Il y en a 7 autres. Ce sont approximativement les mêmes dimanches que l'an passé. Effectivement, il y a 5 dimanches avec le 30 novembre, mais l'an passé, il y avait aussi 5 dimanches pour les fêtes de fin d'année dispersés autrement en termes de calendrier. Il y avait aussi le premier dimanche des soldes d'hiver et les deux autres pour le Chat Perché et Cirque et Fanfares. J'avais demandé l'année passée que l'on me donne un bilan économique des retombées sur l'ensemble de ces dimanches. Je réitère ma demande sur l'année 2023, puisqu'elle est comparable à celle-ci en termes de dates. Je voudrais savoir quelles retombées économiques il y avait sur le territoire, combien de commerces ouvrent ces dimanches.

C'est intéressant d'avoir un inventaire, de savoir qui ouvre, si c'est plus en centre-ville ou plus à l'extérieur, à qui cela profite réellement. Ce serait bien que l'Office de Commerce nous fasse cette proposition. Nous statuons sur l'ensemble des 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans chaque Conseil Municipal. Par conséquent, je réitère la demande que j'avais faite l'an passé.

Par ailleurs, le premier dimanche des soldes d'hiver m'avait déjà interpellé l'an passé. Je réitère donc aussi ma demande. Pourquoi ce dimanche en particulier ? Qu'apporte-t-il de plus aux commerçants ? Puisque c'est une proposition de l'Office de Commerce, pourquoi ne pas ouvrir les autres dimanches des soldes d'hiver, ou un dimanche des soldes d'été ? Quelle est la motivation pour que ce soit ce dimanche en particulier ? L'année passée, il m'a été répondu « l'Office de Commerce décide et propose ». Je réitère donc ma demande, parce que cela m'interpelle. Pourquoi uniquement ce dimanche en particulier et pas

les autres dimanches de soldes ? Y a-t-il un afflux de Dolois ce jour-là ? Je ne sais pas. D'où ma première question : quelles retombées économiques peut-il y avoir sur les commerces ? Comment propose-t-on les dimanches ? Sur quels critères se base-t-on ? Dans la mesure où je n'ai pas forcément obtenu de réponse l'an passé, je les demande de nouveau. Je vous remercie.

M. le Maire : Je crains que vous n'en ayez jamais. Pourquoi ? Parce que d'abord, la logique veut que l'Office de Commerce soit l'espace de dialogue et d'échanges. On ne va pas demander à tous les commerçants individuellement. L'Office de Commerce représente des commerçants, des élus, à la fois des zones, de l'extérieur de Dole, du centre-ville. C'est une bonne instance pour pouvoir échanger sur le sujet. Ces commerçants se retrouvant au sein de l'Office de Commerce qui est en quelque sorte la représentation commerciale du territoire, ils discutent entre eux, ils voient bien quels dimanches correspondent le mieux à l'échelle de l'année et lesquels peuvent être choisis.

Après, nous avons notre volonté, contrairement à ce que l'on peut penser, de ne pas en rajouter non plus. Pourquoi les soldes d'hiver et pas les autres ? Parce que nous n'allons pas rajouter les soldes d'été. Sinon, nous passerions de 8 à 9. Je suppose que c'est le choix de l'Office de Commerce de dire « il nous faut plutôt le dimanche des soldes d'hiver que le dimanche des soldes d'été ». Cela peut faire partie des choix qui sont faits de ce point de vue.

Pourquoi vous dis-je que vous n'aurez pas franchement de données ? Parce que ce genre de choses est très difficile à quantifier. On demande souvent l'impact touristique, comme dans notre débat à l'Agglomération l'autre jour, ce qui est aussi très difficile de quantifier. Comment voulez-vous faire ? Il n'y a pas de guichet à l'entrée de l'agglomération pour comptabiliser chaque touriste. C'est donc loin d'être simple. Le seul chiffre que nous ayons sur le tourisme, ce sont les nuitées, la taxe de séjour, les entrées à l'Office de Tourisme. De ce point de vue, sur cet élément, nous n'aurons pas d'autres éléments. Il faudrait analyser le chiffre d'affaires de chaque commerce ouvert le dimanche pour pouvoir le faire. Vous vous doutez bien que le chiffre d'affaires des commerçants ne regarde pas la collectivité. Voilà ce que je peux vous dire.

En revanche, si vraiment vous voulez aller plus loin, vous nous en reparlez et nous vous inviterons à une séquence de l'Office de Commerce avec sa douzaine de membres pour pouvoir échanger sur le sujet afin qu'ils vous donnent leur estimation de ce point de vue. Je pense que cela pourrait être intéressant. N'hésitez pas à en faire la demande écrite pour que nous n'oublions pas et pour que vous puissiez échanger lors d'un Conseil de l'Office de Commerce.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Je tiens à remercier notre collègue Laurent EMONIN pour son témoignage éclairant reposant sur son expérience et qui permet de mettre en perspective le vécu des salariés du secteur.

M. le Maire : Monsieur BOUTELOUP, j'entends bien. Monsieur EMONIN peut s'exprimer, il n'y a pas de problème. Il a donné sa vision des choses — excusez-moi, Monsieur EMONIN de vous dire cela —, mais Monsieur EMONIN n'est pas non plus le Code du Travail. C'est un témoignage parmi beaucoup d'autres qui pourront dire exactement l'inverse de ce qu'il vient de dire. Je respecte son avis, mais ne prenons pas cela comme l'avis général de tous les salariés. C'est aussi le fruit d'une expérience. Cela n'a peut-être pas été simple. Il a peut-être vécu des moments difficiles là où il a travaillé, je n'en sais rien. Néanmoins, je n'en fais pas non plus une généralité sur le fait que tout le monde se lève le matin en disant « c'est génial, je vais travailler dimanche ». Cela dit, ce n'est pas non plus pour tout le monde fait par une forme de soumission.

Y a-t-il d'autres expressions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé, moins 5 oppositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 5 oppositions, permet aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de déroger à l'obligation de repos dominical, en accord avec la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la limite de 8 fois pour l'année civile 2025, comme indiqué ci-dessus.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 16 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME LÉKO

DCM-2024-095

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire.

Léko est un éco-organisme, agréé par l'État, pour la prise en charge des déchets d'emballages ménagers, dans le cadre de la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (dite « REP »). En tant qu'éco-organisme, il finance depuis plusieurs années des projets portés par les collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers comme le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) et le SYDOM (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères), et propose désormais également un soutien financier aux collectivités comme la Ville de Dole, compétentes en matière de salubrité publique (propreté urbaine et lutte contre les dépôts sauvages).

Contractualisé par une convention, ce soutien financier vise à contribuer aux coûts de nettoyage et de collecte des déchets d'emballages abandonnés — malheureusement — sur la voie publique ou dans les corbeilles de propreté, coûts aujourd'hui supportés par la Ville de Dole, et est conditionné à la mise en place d'actions par la Ville d'information, de sensibilisation, de communication pour lutter contre les dépôts sauvages et l'abandon de déchets dans la nature.

Selon la classification proposée par Léko, la Ville de Dole peut prétendre à un soutien financier significatif de l'ordre de 78 000 euros par an (3,2 euros par habitant et par an).

Signée avant la fin du mois de novembre, la convention permet un effet rétroactif sur l'année 2024, avec un premier versement à la signature de la convention que vous avez en annexe, et un second versement conditionné à la rédaction et à la finalisation d'un plan d'actions d'ici la fin de l'année.

Une 2^e subvention d'un montant identique de 78 000 euros pourra être touchée au titre de l'année 2025 selon l'état d'avancement du plan d'actions et des objectifs atteints.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme d'actions proposé pour lutter contre l'abandon de déchets ménagers d'emballage dans l'espace public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

M. le Maire : Merci de cette présentation et pour cette convention avec Léko. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Comment tout cela va-t-il s'articuler ? En effet, certaines associations travaillent déjà à la collecte, par exemple des cartons des commerçants, ce qui est le cas de l'association Saint-Michel-le-Haut, ou encore la régie de quartier. Des emplois sont-ils envisagés dans ce cadre, ou s'agit-il simplement de subventions ? En effet, j'ai beaucoup entendu le mot « subventions ». Est-ce simplement dans ce domaine que les choses vont se passer ?

M. le Maire : Madame MIRAT pour la réponse.

Mme MIRAT : En effet, cet éco-organisme signe déjà lui-même des conventions avec des entreprises qui polluent. C'est vraiment le principe de l'entreprise qui génère de la pollution, donc qui paie. C'est du pollueur-payeur. Du coup, il bénéficie d'argent qu'il redistribue aux collectivités compétentes. Cela peut être des syndicats comme le SICTOM ou le SYDOM, et désormais la Ville de Dole compétente en termes de salubrité publique et de propreté urbaine. C'est dans ce cadre que la Ville signe la convention avec l'éco-organisme et bénéficie de la subvention de 78 000 euros pour 2024. Nous travaillons sur un plan d'actions, mais énormément de choses sont déjà réalisées par le service Propreté. C'est dans ce cadre que l'éco-organisme signe avec la collectivité.

Dans un second temps, l'année prochaine, en fonction du plan d'actions qui peuvent concerner la valorisation du tri, des actions de sensibilisation, la valorisation des opérations de nettoyage par des associations, ce qui se fait déjà, puisque ces actions sont déjà à valoriser et valorisées, et des objectifs atteints, nous pourrions bénéficier à ce titre d'une seconde subvention du même montant. Je ne sais pas si j'ai été claire.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature d'une convention avec l'éco-organisme Léko et le programme d'actions proposé pour lutter contre l'abandon de déchets ménagers d'emballage dans l'espace public.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Isabelle GIROD.

RAPPORT N° 17 : DISTRACTION DE SURFACES RELEVANT DU REGIME FORESTIER (PARCELLE 256 AI 80 PP) - FORET COMMUNALE DE DOLE-GOUX

DCM-2024-096

Mme GIROD : Merci, Monsieur le Maire.

Une partie de la parcelle cadastrale 256 AI 0080, d'une contenance de 53 ares 64 centiares, située à proximité de la maison de loisirs communale de Dole-Goux, est soumise au régime forestier. Or, cette dernière a acquis au fil des années une vocation récréative avec des sentiers, l'installation de bancs ainsi que la création d'une aire de jeux et d'une zone de stationnement. Il apparaît aujourd'hui que la gestion forestière de cette parcelle est compromise et que les activités exercées sont incompatibles avec l'application du régime forestier telle que définie par l'article L.211-1 du Code forestier.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de demander la distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle 256 AI 0080 pour une surface de 53 ares et 64 centiares ;
- de s'engager à respecter le principe de compensation adéquate à la moindre opportunité.

M. le Maire : Merci pour cette délibération et cette distraction du régime forestier. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande la distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle 256 AI 0080 pour une surface de 53 ares et 64 centiares et s'engage à respecter le principe de compensation adéquate à la moindre opportunité.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 18. La parole est à Paul ROCHE.

RAPPORT N° 18 : PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET EAU POTABLE – ANNEE 2023

M. ROCHE : Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Dole a transféré ses compétences « eau et assainissement » à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2021. La réglementation prévoit que le Président de l'EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Ainsi, les rapports concernant l'assainissement collectif, non collectif et l'eau potable de l'agglomération ont été approuvés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre dernier. Chaque commune est destinataire des rapports et le Maire doit les présenter à son Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En conséquence, une présentation des trois rapports est effectuée avec un focus particulier pour la Ville de Dole :

- 1. pour l'assainissement non collectif :
 - o nombre d'installations contrôlées conformes sans risque ou mises en conformité : 49 ;
 - o nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : 430 ;
 - o taux de conformité : 95,6 % ;
 - o pour la Ville de Dole : 314 abonnés en assainissement non collectif ;
- 2. pour l'assainissement collectif (données de la Ville de Dole) :
 - o mode de gestion en SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération unique) avec délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2028 pour la Ville de Dole ;
 - o nombre d'abonnés domestiques au 31 décembre 2023 : 12 285 ;
 - o volume facturé en 2023 : 1 538 456 mètres cubes ;
 - o total HT pour 120 mètres cubes : 233,42 euros ;
 - o estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : 23 785 ;
 - o quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS] : 778 ;
 - o taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 96,68 % ;
 - o taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0,5 % ;
- 3. pour l'eau potable :
 - o mode de gestion en SEMOP avec délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2028 pour la Ville de Dole ;

- nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023 : 12 707 ;
- volume produit en 2023 : 1 659 577 mètres cubes ;
- total HT pour 120 mètres cubes : 228,22 euros ;
- estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'eau potable : 24 483 ;
- taux de conformité des prélèvements : 98,5 % ;
- rendement de distribution : 81,1 % ;
- taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,2 %.

J'en ai terminé avec la présentation de ce rapport sur le prix et la qualité des services assainissement collectif, non collectif et eau potable.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur EMONIN.*

M. EMONIN : *Je ne sais pas si cela a un rapport avec l'assainissement non collectif, mais j'avais une question concernant les péniches qui stationnent le long du canal Charles Quint. Comment se font les déversements des eaux sales ? À première vue, il n'y a pas de raccordement.*

M. le Maire : *Franchement, je ne sais pas exactement. Ce sont des choses que nous avons déjà vues, mais je n'ai pas la réponse ici. Jean-Pascal FICHÈRE va en dire quelques mots.*

M. FICHÈRE : *Ils sont tenus d'avoir un apurement propre. Je ne peux pas vous dire s'il est contrôlé. Ils rejettent l'eau, mais normalement, ils doivent avoir une mini station d'épuration.*

M. ROCHE : *Toutes les péniches ont une station interne.*

M. le Maire : *Ils ont une vidange comme les camping-cars.*

M. EMONIN : *D'accord. L'eau déversée dans le canal est donc théoriquement de l'eau traitée.*

M. le Maire : *C'est sûr, s'ils respectent les choses. C'est toujours pareil.*

Il n'y a pas de vote sur ce rapport. C'est une présentation.

Merci à vous pour ce Conseil Municipal. Bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 51.

Le Maire,
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

La secrétaire de séance,
Madame Patricia ANTOINE